

Eurométropole de Strasbourg

# Projet de budget primitif exercice 2019

Note de présentation

Direction des finances et de la programmation  
12/12/2018



# SOMMAIRE

Présentation globale .....	4
<b>I/ La section de fonctionnement.....</b>	<b>7</b>
<b>A / Les dépenses .....</b>	<b>7</b>
1 / Charges de gestion.....	8
2 / Dépenses de personnel .....	9
3 / Autres charges de gestion courante.....	10
4 / Charges financières .....	11
5 / Reversements de fiscalité .....	11
6 / Frais divers .....	11
7 / Financement de la section d'investissement .....	11
<b>B / Les recettes .....</b>	<b>15</b>
1 / Produits des services et du domaine.....	16
2 / Impôts et taxes .....	16
3 / Dotations et participations.....	16
4 / Autres produits de gestion courante.....	17
5 / Produits spécifiques.....	17
6 / Atténuations de charges .....	17
<b>II / Zoom sur la fiscalité et les dotations.....</b>	<b>19</b>
<b>III / La section d'investissement.....</b>	<b>20</b>
<b>IV / La dette .....</b>	<b>29</b>
<b>A / La dette au budget principal.....</b>	<b>29</b>
<b>B / La dette des budgets annexes .....</b>	<b>34</b>
<b>C / La dette garantie.....</b>	<b>36</b>
<b>V / Budget annexe des transports collectifs .....</b>	<b>38</b>
<b>VI / Budget annexe de l'eau.....</b>	<b>40</b>
<b>VII/ Budget annexe de l'assainissement.....</b>	<b>42</b>
<b>VIII/ Budget annexe des zones d'aménagement .....</b>	<b>44</b>
<b>IX/ Budget annexe des ordures ménagères .....</b>	<b>45</b>

## PRESENTATION GLOBALE

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2019 s'équilibre globalement de la manière suivante, conformément au débat d'orientation budgétaire du 23 novembre dernier :

	BP 2018	Projet de BP 2019
<b>Budget principal</b>	<b>1 028 900 000</b>	<b>1 024 600 000</b>
Fonctionnement	729 600 000	712 900 000
Investissement	299 300 000	311 700 000
<b>Budget annexe de l'eau</b>	<b>79 900 000</b>	<b>78 900 000</b>
Exploitation	41 300 000	45 200 000
Investissement	38 600 000	33 700 000
<b>Budget annexe de l'assainissement</b>	<b>72 700 000</b>	<b>79 100 000</b>
Exploitation	48 100 000	51 600 000
Investissement	24 600 000	27 500 000
<b>Budget annexe des zones d'aménagement</b>	<b>15 878 518</b>	<b>16 964 694</b>
Fonctionnement	9 290 159	9 915 720
Investissement	6 588 359	7 048 974
<b>Budget annexe des transports collectifs</b>	<b>141 050 000</b>	<b>137 100 000</b>
Fonctionnement	128 800 000	126 500 000
Investissement	12 250 000	10 600 000
<b>Budget annexe des ordures ménagères (*)</b>	<b>840 000</b>	<b>910 000</b>
Fonctionnement	700 000	750 000
Investissement	140 000	160 000
<b>Budget total</b>	<b>1 339 268 518</b>	<b>1 337 574 694</b>
Fonctionnement	957 790 159	946 865 720
Investissement	381 478 359	390 708 974

(\*) Ce budget est limité aux 5 communes entrées en 2017, préalablement dotées d'un tel budget annexe

## Les documents budgétaires transmis aux conseillers comportent :

Pour le document réglementaire

### 1 / Les éléments de synthèse

- les informations générales statistiques, fiscales et les ratios financiers,
- les tableaux d'ensemble de l'équilibre financier par nature, en fonctionnement et investissement,
- la balance générale du budget.

### 2 / Les éléments du vote

- pour la section d'investissement :
  - vue d'ensemble des dépenses et recettes,
  - les dépenses et recettes par nature ventilées selon la classification la plus fine de la M57,
  - la liste des autorisations de programme. **Seuls sont soumis au vote** de l'assemblée les montants de chaque autorisation de programme et le crédit de paiement 2019.
- pour la section de fonctionnement :
  - vue d'ensemble des dépenses et recettes,
  - les dépenses et recettes par nature, ventilées selon la classification la plus fine de la M57,
- les annexes :
  - présentation croisée par fonction
  - annexes patrimoniales (état de la dette, méthode des amortissements, provisions, opérations pour le compte de tiers, état des emprunts garantis, état du personnel).

**3/ Les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des transports collectifs, des zones d'aménagement, des transports collectifs et des ordures ménagères, détaillés ou simplifiés, conformément à la législation en vigueur.**

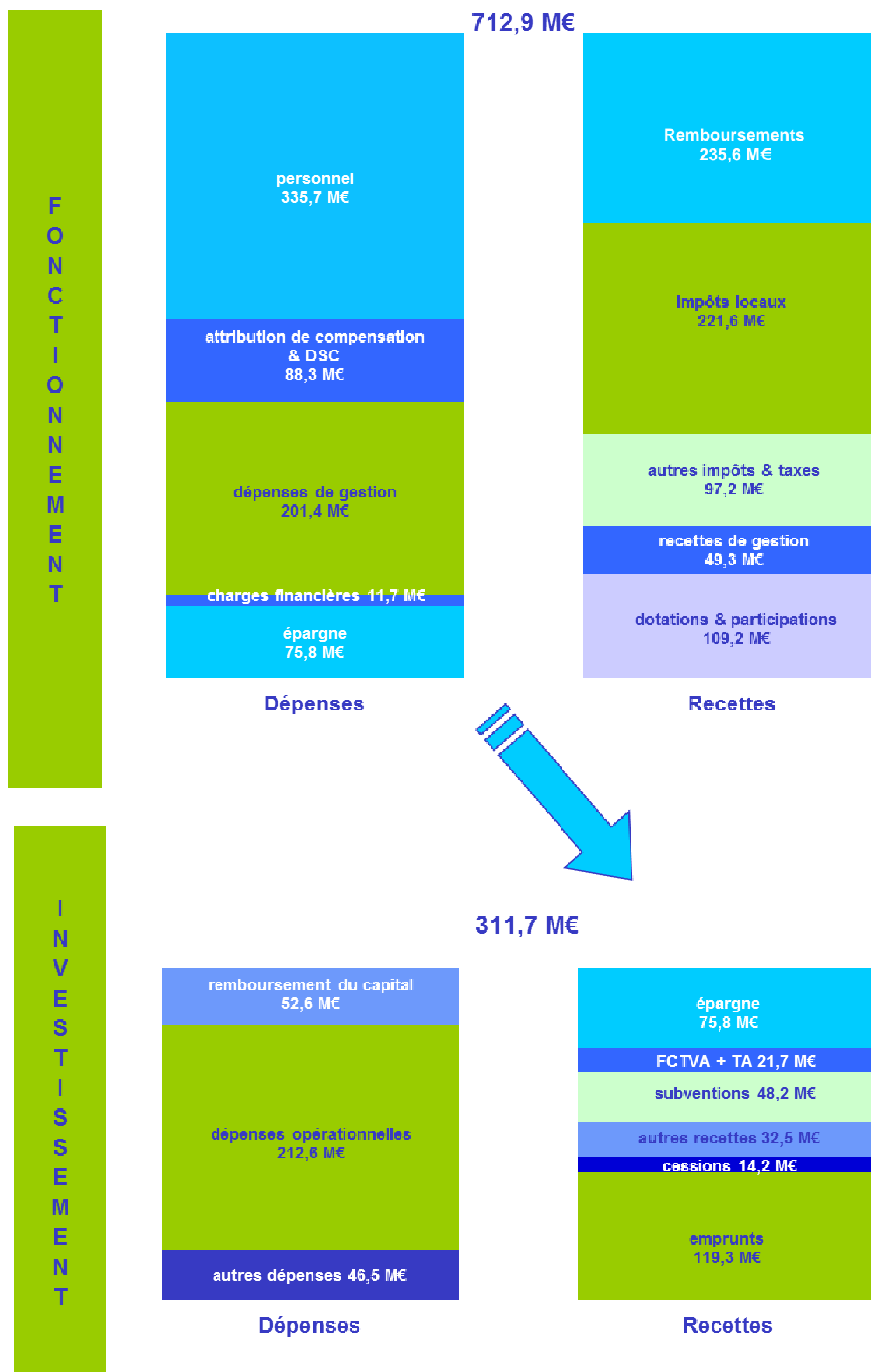
Pour le document de gestion

- une présentation, à titre informatif, par délégation, direction, service et nature des sections de fonctionnement et d'investissement
- pour plus de lisibilité, les subventions de fonctionnement sont désormais réparties par programme.
- la même présentation est prévue à titre d'information pour les différentes directions et services qui interviennent dans le périmètre des budgets annexes eau, assainissement, zones d'aménagement et transports collectifs.

Pour le cahier d'investissement

- la liste des autorisations de programme,
- la liste des crédits annuels,
- la répartition des autorisations de programme par délégation, direction et par service, hors programmes financiers et crédits annuels,
- les mêmes détails étant présentés pour les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement (M49), et ceux des zones d'aménagement (M57), transports collectifs (M57) et ordures ménagères (M4).

Le schéma ci-dessous synthétise les différentes dépenses et recettes de la section de fonctionnement et d'investissement pour le budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg, détaillées dans la présente notice :



# I / LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## A) LES DEPENSES

Le projet de budget 2019 comporte, en dépenses, un total de crédits de fonctionnement de 712,9 M€ . Par rapport au budget primitif (BP) 2018 où elles s'étaient élevées à 729,6 M€, les dépenses de fonctionnement sont en évolution de -2,3%.

BUDGET PRIMITIF - EUROMETROPOLE DE STRASBOURG - Exercice 2019			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
NATURE DES DEPENSES	Budget primitif 2018	Budget primitif 2019	%
<b>-1- Charges de gestion générale</b>	<b>83 710 923</b>	<b>90 308 995</b>	<b>7,88%</b>
> Achats et variation de stocks	17 082 934	17 927 159	4,94%
* Energie	9 158 550	9 888 300	7,97%
* Eau	1 373 391	1 355 391	-1,31%
* Fournitures	6 496 993	6 664 468	2,58%
* Autres	54 000	19 000	-64,81%
> Autres charges et charges externes	62 169 556	67 758 836	8,99%
* Services extérieurs	44 267 600	48 861 043	10,38%
- Contrat de prestations de service	21 015 992	25 639 046	22,00%
- Entretien et réparations	16 161 127	16 243 409	0,51%
- Autres	7 090 481	6 978 588	-1,58%
* Autres services extérieurs	17 901 956	18 897 793	5,56%
- Frais de gardiennage	1 153 000	1 158 050	0,44%
- Frais de nettoyage des locaux	2 933 050	3 147 750	7,32%
- Autres	13 815 906	14 591 993	5,62%
> Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	4 458 433	4 623 000	3,69%
<b>-2- Charges de personnel</b>	<b>335 670 136</b>	<b>335 670 000</b>	<b>0,00%</b>
> Dépenses de personnel	329 486 236	329 488 800	0,00%
Remboursement Ville, budgets annexes, OND, CCAS, Caisse des Ecoles, Amicale, associations et HEAR	-220 268 000	-220 338 000	0,03%
Charges de personnel réelles de l'Eurométropole	115 402 136	115 332 000	-0,06%
> Impôts, taxes & versés assimilés s/rémunérations	6 183 900	6 181 200	-0,04%
<b>-3- Autres charges de gestion courante</b>	<b>129 919 212</b>	<b>109 025 982</b>	<b>-16,08%</b>
> Subventions	31 052 606	30 766 734	-0,92%
* Subventions de fonctionnement aux organismes publics	8 613 206	8 586 174	-0,31%
* Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	22 439 400	22 180 560	-1,15%
> Autres charges de gestion courante	98 866 606	78 259 248	-20,84%
* Contribution au SDIS	27 008 300	27 276 400	0,99%
* Versement au budget de l'assainissement	3 400 000	3 400 000	0,00%
* Versement au budget annexe des transports collectifs	21 400 000	18 750 000	-12,38%
* Autres	47 058 306	28 832 848	-38,73%
* dont contributions actions sociales transférées du Département	6 145 220	6 370 220	3,66%
* dont détournements déchets UIOM	34 855 000	16 288 000	-53,27%
<b>-4- Frais de fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>257 908</b>	<b>297 696</b>	<b>15,43%</b>
<b>-5- Charges financières</b>	<b>12 125 000</b>	<b>11 735 000</b>	<b>-3,22%</b>
> Intérêts des emprunts et dettes	11 700 000	11 400 000	-2,56%
> Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs	115 000	50 000	-56,52%
> Autres charges financières	310 000	285 000	-8,06%
<b>-6- Charges spécifiques</b>	<b>100 000</b>	<b>100 863</b>	<b>0,86%</b>
> titres annulés (sur les exercices antérieurs)	100 000	100 863	0,86%
<b>-7- Atténuation de produits</b>	<b>90 016 821</b>	<b>89 961 464</b>	<b>-0,06%</b>
> Attribution de compensation	73 749 719	73 781 540	0,04%
> Dotation de solidarité communautaire	14 431 129	14 561 366	0,90%
> Fonds de péréquation des ress. intercom. et com.	1 415 973	1 098 558	-22,42%
> Autres reversements	420 000	520 000	23,81%
<b>-8- Dotations aux provisions</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>	
<b>-9- Financement de la section d'investissement</b>	<b>77 700 000</b>	<b>75 800 000</b>	<b>-2,45%</b>
> Amortissements	60 000 000	63 000 000	5,00%
> Virement de la section d'investissement	17 700 000	12 800 000	-27,68%
<b>Autofinancement brut</b>	<b>64 000 000</b>	<b>64 000 000</b>	<b>0,00%</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>729 600 000</b>	<b>712 900 000</b>	<b>-2,29%</b>

## LES CHARGES DE GESTION

Les charges de gestion générale concernent toutes les dépenses courantes de la collectivité. Elles sont en augmentation de 7,9%, à 90,3 M€, soit +6,6 M€ de BP à BP.

Cette augmentation concerne pour +4,3 M€ les dépenses de l'usine d'incinération, dont la réouverture prévue à la mi-2019 permet l'inscription de ces crédits en charge de gestion.

Hormis ce changement de périmètre, l'évolution de ce chapitre est de +2,7%.

### Achats et variations des stocks ↗ 4,9%

Les achats et variations des stocks sont en hausse de 4,9%, à 17,9 M€, soit +0,8 M€ de BP à BP.

Sont constatés :

- **parmi les dépenses d'énergie** une augmentation de 0,7 M€, dont +0,5 M€ correspondant à l'augmentation du prix du carburant malgré une diminution constatée de la consommation, le solde étant lié à la réouverture de la piscine de Hautepierre en année pleine;
- **au niveau des dépenses d'eau**, à 1,4 M€, une diminution des dépenses (-1,3%) ;
- **au sein du poste fournitures**, une croissance de 0,2 M€, de 6,5 M€ à 6,7 M€, dont +0,1 M€ pour l'entretien curatif de la voirie et +0,1 M€ pour la sécurisation des corbeilles publiques (achats de sacs).

### Autres charges & services externes ↗ 9%

Le poste autres charges et services externes est en hausse de 9%, à 67,8 M€ au lieu de 62,2 M€ (+5,6 M€).

Y figurent :

- **les services extérieurs**, à 48,9 M€ en 2019 soit +4,6 M€ par rapport au BP 2018. Cette évolution comprend :
  - les contrats de prestation avec les entreprises, à 25,6 M€, soit +4,6 M€ de BP à BP, dont +4,3 M€ concernent la réouverture de l'usine d'incinération à la mi-2019, +0,2 M€ la sous-traitance informatique et +0,3 M€ dans le cadre des prestations de balayage manuel. A contrario, ce poste est en diminution de 0,2 M€ dans le domaine des mobilités

suite au moindre recours à des prestataires extérieurs pour l'organisation de manifestations ;

- le poste entretien et réparations, à 16,2 M€, en légère augmentation (+0,5%);
  - la partie « Autres », à 7 M€, soit -0,1 M€ de BP à BP, incluant +0,1 M€ d'impact sur la santé des projets de mobilité et -0,2 M€ pour les études concernant l'énergie ;
- **les autres services extérieurs**, dont les dépenses évoluent de +1 M€, à 18,9 M€ en 2019 au lieu de 17,9 M€ en 2018. On y retrouve les frais de gardiennage, à 1,2 M€, soit une stabilité de BP à BP et l'externalisation des frais de nettoyage, à 3,1 M€, soit +0,2 M€, correspondant au nettoyage de la piscine de Hautepierre en année pleine. Le reste de l'augmentation, soit +0,8 M€, concerne : l'externalisation des bas de quai des déchèteries (+0,4 M€), l'organisation du congrès AMORCE -déchet, énergie, eau- (+0,2 M€), les campagnes Web dans le cadre de la communication économique (+0,2 M€) ainsi que la feuille de route digitale (+0,1 M€), compensé pour partie par un moindre recours aux annonces et insertions dans les journaux (-0,1 M€).

### Impôts et taxes ↗ 3,7%

Le poste impôts, taxes et versements assimilés est en hausse de 0,1 M€, en s'établissant à 4,6 M€ (soit +3,7%), résultant de l'ajustement de taxe foncière à acquitter par l'Eurométropole de Strasbourg en tant que propriétaire de terrains et de bâtis.



## LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel, d'un montant total de 335,7 M€, sont inscrites en stabilité de BP à BP, pour la troisième année consécutive.

Les évolutions réglementaires (notamment le PPCR – parcours professionnel carrière rémunération - et la mise en place du RIFSEEP – Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel-) sont absorbées au niveau du BP 2019, mais viendront réduire en 2019 la marge entre la prévision du budget primitif et le compte administratif.

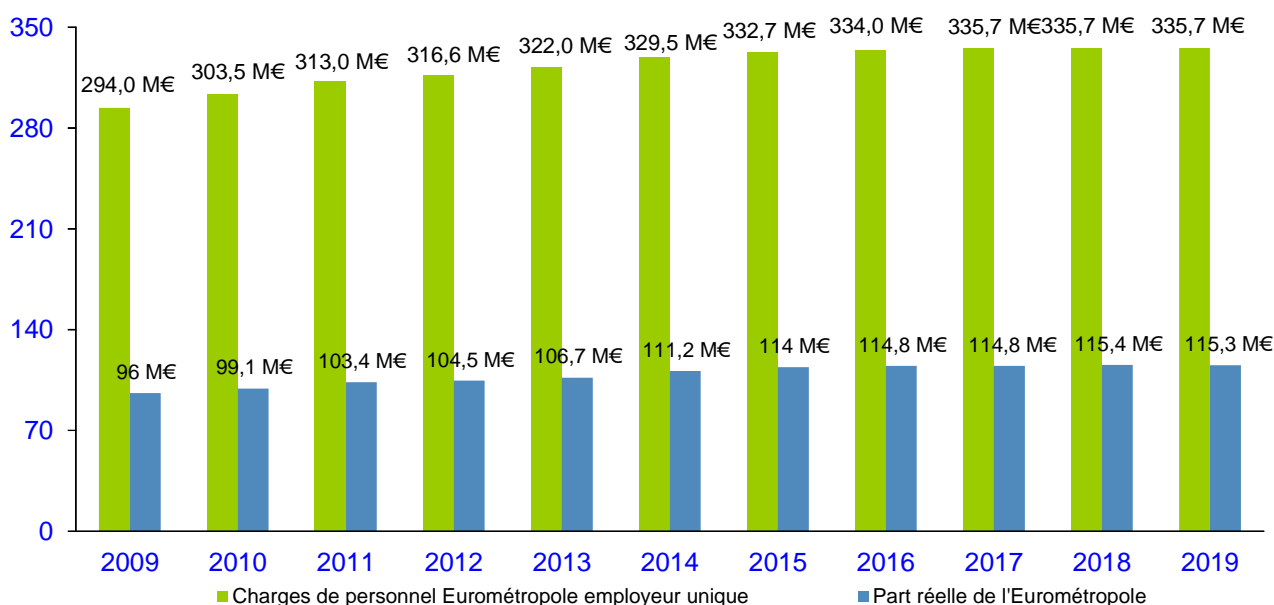
Ce chapitre comprend, outre la rémunération des agents travaillant pour le budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg, les rémunérations de ceux qui exercent des missions dévolues aux budgets annexes de l'Eurométropole, la Ville de Strasbourg, le CCAS, l'OND, la Caisse des Ecoles, ainsi que le personnel mis à disposition de l'EPCC Haute Ecole des Arts du Rhin ou de la SPL Deux-Rives. Au total, le montant global des dépenses de personnel liées aux autres budgets est estimé à 220,3 M€.

L'estimation des charges de personnel faisant l'objet d'un remboursement de la Ville, du CCAS, de l'OND, de la HEAR, de la SPL et de la Caisse des écoles, se base sur le taux arrêté lors de la commission mixte paritaire du 1<sup>er</sup> février 2017, portant sur l'exercice 2016, à savoir 59,83% de la charge des dépenses de personnel globales.

Déduction faite des remboursements des budgets annexes et des autres collectivités, la charge nette pour l'Eurométropole de Strasbourg de ses dépenses de personnel s'élève à 115,3 M€, soit 24% du budget de fonctionnement retraité des remboursements.

Le décompte définitif interviendra en fin d'exercice sur la base des éléments de la paie, par service, selon des modes de calcul adaptés aux spécificités de chacun des services (compétence, estimation du temps de travail des agents, critères d'activités), et sera soumis fin janvier 2019 à l'examen de la Commission mixte paritaire Ville-Eurométropole dans le cadre de l'application de la convention de gestion de 1972, pour le calcul des remboursements 2018.

Evolution des prévisions des dépenses de personnel globales et propres de l'Eurométropole au budget primitif



## LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Subventions : 30,8 M€ ↘ 0,9%

Les subventions sont réparties entre **organismes publics** (à 8,6 M€) et **les associations et autres organismes de droit privé** (à 22,2 M€). Elles baissent globalement de 0,3 M€ (-0,9%) à 30,8 M€ au BP 2019 au lieu de 31,1 M€ au BP 2018.

Ce poste est :

➤ en diminution dans les secteurs suivants :

- l'habitat, à 2,1 M€ en 2019 au lieu de 2,6 M€ en 2018 (-0,5 M€), liée à la poursuite de la baisse progressive des subventions aux bailleurs sociaux pour l'entretien des espaces extérieurs des logements,
- le sport, suite à la fin du dispositif de subventionnement des lignes d'eau des piscines (-0,6 M€),
- la subvention à l'amicale (-0,1 M€) liée aux chèques vacances pour se conformer au réalisé ;

➤ en hausse dans les domaines suivants :

- l'hébergement d'urgence (+0,3 M€),
- les subventions versées dans le cadre de la gestion des fonds européens FEDER/FSE (+0,3 M€), par ailleurs compensées en recettes ;

- les déplacements (+0,3 M€), notamment pour prendre en compte les besoins liés au Grenelle des mobilités ainsi qu'une enquête ménage sur les déplacements.

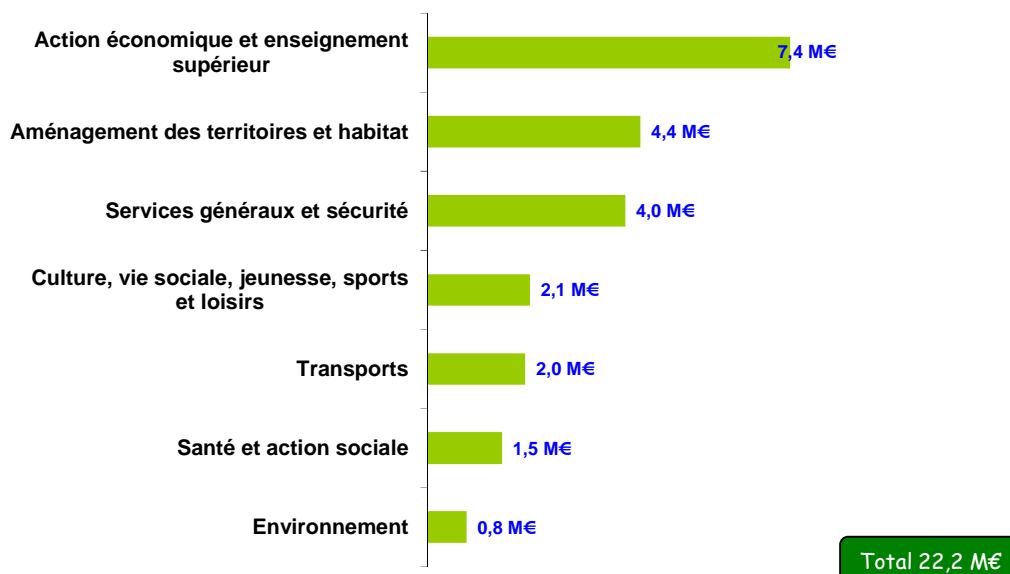
Les subventions à accorder en cours d'exercice feront l'objet de délibérations spécifiques du Conseil de l'Eurométropole durant l'année, afin d'en désigner les bénéficiaires. L'ensemble des subventions versées par l'Eurométropole figurera, comme chaque année, en annexe du compte administratif.

Autres charges de gestion courante (hors subventions) : 78,3 M€ ↘ 20,8%

Les autres charges de gestion courante (hors subventions) font l'objet d'une diminution de 20,8%, passant de 98,9 M€ à 78,3 M€ (-20,6 M€). Cette diminution est liée

- pour -2,6 M€, à la subvention versée au budget annexe des transports collectifs, qui passe de 21,4 M€ à 18,8 M€, principalement liée au contrat de performance mis en place à la CTS, qui permet une diminution de la contribution versée à cette société d'économie mixte de 2,6 M€ (voir p. 36 la partie dédiée à ce budget annexe),
- pour -18,6 M€ des détournements de déchets, l'usine d'incinération devant rouvrir à la mi-2019.

Répartition prévisionnelle par thématique des subventions aux associations et organismes de droit privé



## LES CHARGES FINANCIERES

Les prévisions de charge de la dette s'établissent à :

- 11,7 M€, en section de fonctionnement pour les charges financières (ICNE – intérêts courus non échus – inclus), dont 11,4 M€ pour les intérêts, en diminution de 2,6% de BP à BP, en raison du désendettement et de la baisse constatée des taux ;
- 0,1 M€ d'intérêts liés aux lignes de crédit de trésorerie.

## LES REVERSEMENTS DE FISCALITE

Les atténuations de produits, autrement dit les reversements de fiscalité, sont en légère baisse, à 90 M€ (-0,06%). Cette stabilité recouvre différentes évolutions, comme suit :

- +0,2 M€ pour la dotation de solidarité dans le cadre de l'accompagnement de la révision des critères, voté en 2017,
- -0,3 M€ en faveur du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), le montant inscrit en 2019 étant celui notifié en 2018, en l'attente de la notification de l'Etat pour l'exercice 2019, qui sera connu au printemps 2019,
- +0,1 M€ de reversement de la part de taxe de séjour du Département.

## LES FRAIS DIVERS

**Les frais de fonctionnement de groupes d'élus** font depuis 2015 l'objet d'un chapitre spécifique, conformément à la réglementation. **0,3 M€** sont prévus en 2019.

Depuis la révision de la nomenclature comptable M57 en 2018, **les charges** exceptionnelles sont devenues des charges dites « **spécifiques** », au sein desquelles il ne subsiste au budget que la nature « 673 - mandats annulés sur exercices antérieurs », dotée d'un montant de 0,1 M€.

Par ailleurs, la nomenclature M57 permet d'effectuer des virements de crédits entre chapitre sans vote préalable du Conseil, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section (hors charges de personnel).

## FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

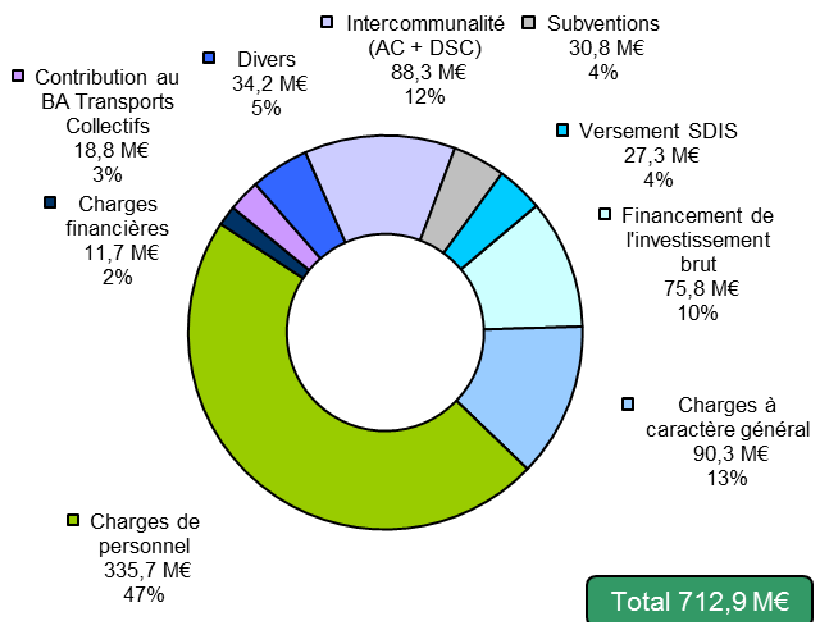
La contribution au financement prévisionnel de la section d'investissement de l'exercice 2019 s'élève à 75,8 M€, en diminution de 1,9 M€, et se décompose en :

- amortissements techniques obligatoires des biens renouvelables, pour 63 M€
- virement complémentaire à la section d'investissement, pour 12,8 M€.

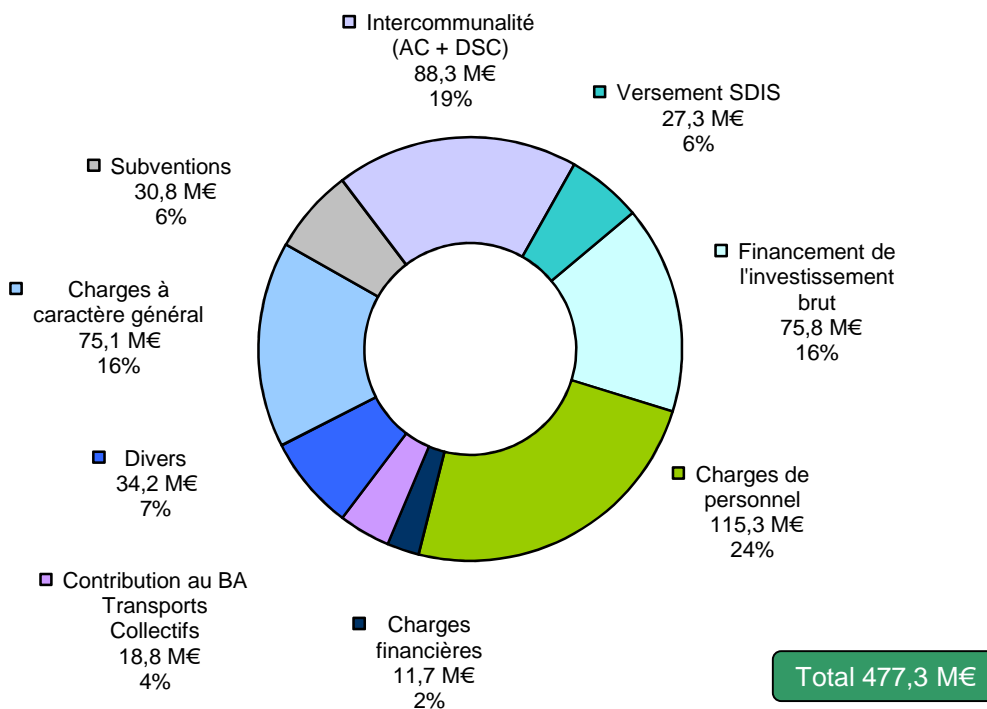
L'autofinancement brut (soit les recettes réelles de fonctionnement – les dépenses réelles de fonctionnement) reste quant à lui stable, à 64 M€.

## SYNTHESE : REPARTITION DES POSTES DE CHARGES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

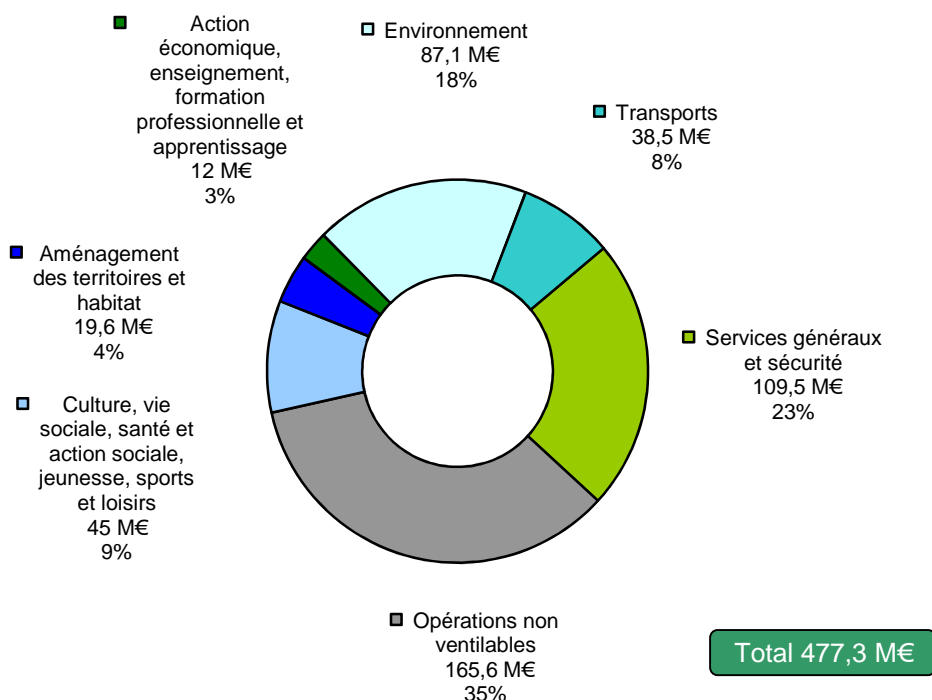
Répartition des dépenses de fonctionnement par poste,



Répartition des dépenses de fonctionnement par poste hors budgets annexes, et hors mutualisation avec les différents budgets ; Ville, CCAS, OND, EPCC, SPL et Caisse des Ecoles



Répartition des dépenses de fonctionnement par fonction hors budgets annexes, et hors mutualisation avec les différents budgets : Ville, CCAS, OND, EPCC, SPL et Caisse des Ecoles



Le détail des dépenses de fonctionnement :

L'environnement, à 87,1 M€ (18%),

correspond à :

- 46,2 M€ de charges de personnel,
- 40,9 M€ de dépenses directes, dont
  - \* 24,6 M€ pour le traitement des déchets de l'UIOM,
  - \* 5,3 M€ pour la propreté urbaine,
  - \* 5,1 M€ pour les autres filières de traitement des déchets,
  - \* 2,9 M€ pour la collecte et la valorisation des déchets,
  - \* 1,2 M€ pour la prévention et les enjeux environnementaux,
  - \* 0,7 M€ pour l'écologie urbaine, la qualité de l'air et le climat,
  - \* 0,3 M€ pour le centre d'initiation à l'environnement,
  - \* 0,2 M€ pour l'organisation du congrès AMORCE – Déchets, énergie eau.

La culture, la vie sociale, la santé et l'action sociale, la jeunesse, les sports et loisirs, à 45 M€ (9%),

comportent :

- 18,9 M€ de charges de personnel,
- 26,1 M€ de dépenses directes, dont :
  - \* 10,2 M€ pour l'insertion dans le domaine du social, principalement lié aux transferts du Département,
  - \* 4,3 M€ pour les piscines et plans d'eau,
  - \* 2,7 M€ pour la vie sportive,
  - \* 2,3 M€ de contribution de l'Eurométropole au Conservatoire,
  - \* 2,1 M€ pour les médiathèques métropolitaines,
  - \* 1,6 M€ pour l'action culturelle et 1,1 M€ pour les autres domaines culturels (Opéra, Archives, Musées),
  - \* 1 M€ pour le patrimoine sportif,
  - \* 0,5 M€ pour le service hygiène et santé environnementale.

### Le transport, à 38,5 M€ (8%),

recouvre une acception très large puisqu'il regroupe la voirie, le transport collectif (hors budget annexe), la circulation, la signalisation et les déplacements, est notamment constitué de

- 10,8 M€ de dépenses de personnel,
- 27,7 M€ de dépenses directes, dont 18,8 M€ concernent la subvention d'équilibre au budget annexe des transports collectifs, 4,8 M€ les voies publiques, 2,7 M€ les déplacements (dont 1,5 M€ pour la DSP Vel'hop) et 0,8 M€ le SIRAC.

### L'aménagement du territoire et l'habitat, à 19,6 M€ (4%),

comprennent :

- 9,5 M€ de charges de personnel,
- 10,1 M€ de dépenses directes, dont principalement
  - \* 3,3 M€ pour l'urbanisme, dont 2,9 M€ de subvention à l'ADEUS
  - \* 2,6 M€ au profit de l'habitat, principalement l'entretien des espaces extérieurs des logements sociaux,
  - \* 1,5 M€ pour la politique foncière et la gestion du patrimoine,
  - \* 1,2 M€ en faveur des espaces verts,
  - \* 0,8 M€ pour les gens du voyage,
  - \* 0,2 M€ pour la rénovation urbaine.

### L'action économique, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et l'apprentissage à 12 M€ (3%),

comprennent :

- 2 M€ de charges de personnel,
- 10 M€ pour des dépenses directes, correspondant notamment à :
  - \* 3 M€ pour l'enseignement supérieur et la recherche,
  - \* 2 M€ pour l'emploi et l'économie solidaire,
  - \* 1,9 M€ pour l'économie résidentielle et productive, dont 1,5 M€ pour l'office de tourisme,
  - \* 1,5 M€ pour le développement touristique dont 1,1 M€ pour l'accessibilité aérienne,
  - \* 0,9 M€ pour le marketing territorial et la communication économique,

\* 0,4 M€ pour la feuille de route digitale.

### Les services généraux et la sécurité, à 109,5 M€ (23%)

Cette fonction comprend les services généraux de l'administration, qui intègrent les charges de personnel de la délégation pilotage et ressources, hors environnement et climat (27,9 M€), la contribution au SDIS (27,3 M€), les dépenses informatiques (11,5 M€), les dépenses d'énergie (10 M€), l'eau (1,4 M€), les fonds FEDER et FSE (1,1 M€), ainsi que toutes les autres dépenses imputables à la délégation pilotage et ressources (formation, vêtements de travail, subvention aux amicales du personnel et sportives, matériel, assurances, contentieux, passation de marchés etc...).

### Les opérations non ventilables, à 165,6 M€ (35%),

intègrent notamment le financement de la section d'investissement (75,8 M€) et les atténuations de produits (90 M€) constituées principalement de l'attribution de compensation, de la dotation de solidarité communautaire et de la contribution escomptée au FPIC, auxquels on retranche les remboursements de charge de gestion des collectivités Ville et EPCC ainsi que des budgets annexes (15,3 M€).

## B. LES RECETTES

<b>BUDGET PRIMITIF - EUROMETROPOLE DE STRASBOURG - Exercice 2019</b>			
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>NATURE DES RECETTES</b>	<b>Budget primitif 2018</b>	<b>Budget primitif 2019</b>	<b>%</b>
<b>-1- Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>253 703 794</b>	<b>254 598 743</b>	<b>0,35%</b>
> Droits de stationnement et de location sur la voie publique	1 728 650	2 276 600	31,70%
> Autres redevances et recettes diverses	320 838	230 840	-28,05%
> Travaux	100 000	100 000	0,00%
> Redevance d'enlèvement des ordures et des déchets	6 344 100	6 532 400	2,97%
> Redevances et droits des services à caractère culturel	407 500	406 750	-0,18%
> Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs	3 291 000	3 626 300	10,19%
> Autres prestations de services	195 200	196 200	0,51%
> Mise à disposition de personnel facturée (collectivité employeur unique)	220 268 000	220 338 000	0,23%
* Aux budgets annexes eau, assainissement, transport et OM	16 700 000	16 780 000	0,48%
* A la Ville, OND, CCAS, Caisse des Ecoles, Amicale, assoc., GECT, SPL, HEAR	203 568 000	203 558 000	0,00%
> Autres remboursements de personnel facturés	400 000	429 500	7,38%
> Autres produits d'activités annexes ( abonnements et vente d'ouvrages)	5 110 000	4 994 103	-2,27%
> Recouvrement frais de gestion s/Ville et HEAR	8 440 000	8 550 000	1,30%
> Recouvrement frais de gestion s/ budgets annexes eau, ass., transport et OM	6 700 000	6 740 000	0,60%
> Autres produits	398 506	178 050	-56,02%
<b>-2- Impôts et taxes</b>	<b>311 977 500</b>	<b>318 779 712</b>	<b>2,18%</b>
> Ressources fiscales	215 700 000	221 600 000	2,74%
> Fiscalité reversée	28 047 970	27 821 812	-0,81%
* FNGIR	24 361 738	24 335 580	-0,11%
* Attribution de compensation	2 486 232	2 486 232	0,00%
* Autres reversements de fiscalité	1 200 000	1 000 000	-16,67%
> Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	62 500 000	63 500 000	1,60%
> Taxe de séjour	5 075 000	5 625 000	10,84%
> Autres taxes	654 530	232 900	-45,20%
<b>-3- Dotations et participations</b>	<b>111 862 705</b>	<b>109 177 568</b>	<b>-2,40%</b>
> D.G.F.	81 593 171	78 800 000	-3,42%
> Dotation générale de décentralisation	150 050	150 271	0,15%
> Participations	3 983 913	4 155 427	4,31%
> FCTVA	400 000	400 000	0,00%
> Compensations, attributions et autres participations	25 665 571	25 601 870	-0,25%
* Dotations et compensations relatives à la DC RTP	11 672 963	11 672 963	0,00%
* Allocations compensatrices	13 986 108	13 928 907	-0,41%
- Dont dotation de compensation du Département	11 198 008	11 198 007	0,00%
> Autre	70 000	70 000	0,00%
<b>-4- Autres produits de gestion courante</b>	<b>15 478 889</b>	<b>11 937 481</b>	<b>-22,88%</b>
> Revenus des immeubles	4 401 459	3 598 960	-18,23%
> Redevances versées par les fermiers concessionnaires	6 535 550	5 375 721	-17,75%
> Produits divers de gestion courante	4 541 880	2 962 800	-34,77%
<b>-5- Produits financiers</b>	<b>544 308</b>	<b>932 626</b>	<b>71,34%</b>
> Produits des participations	500 308	897 626	79,41%
> Produits des autres immobilisations financières	44 000	35 000	-20,45%
<b>-6- Produits spécifiques</b>	<b>196 804</b>	<b>137 478</b>	<b>-30,14%</b>
> Mandats annulés (sur les exercices antérieurs) ou atteint par la déchéance	196 804	137 478	-30,14%
<b>-7- Atténuation de charges</b>	<b>2 136 000</b>	<b>1 736 392</b>	<b>-18,71%</b>
> Remboursement sur rémunérations du personnel	200 000	285 392	42,70%
> Remboursement autres emplois d'insertion	1 700 000	1 130 000	-33,53%
> Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	200 000	300 000	50,00%
> Autres atténuations de charges	36 000	21 000	-41,67%
<b>-8- Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>20 000 000</b>	<b>3 800 000</b>	<b>-81,00%</b>
<b>-9- Quote-part des subv. d'inv. transférée au compte de résultat</b>	<b>13 700 000</b>	<b>11 800 000</b>	<b>-13,87%</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>729 600 000</b>	<b>712 900 000</b>	<b>-2,29%</b>

## PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE

Les produits des services et du domaine augmentent de 0,4%, passant de 253,7 M€ à 254,6 M€ (soit +0,9 M€).

Ce chapitre intègre principalement le remboursement des frais généraux et de personnels des collectivités associées ainsi que des budgets annexes, à 235,6 M€ au BP 2019 au lieu de 235,4 M€ en 2018 (+0,2 M€), notamment lié à la prise en compte des remboursements de frais de gestion et de charges de personnel du budget annexe des ordures ménagères.

Hormis ces remboursements, les produits des services rendus s'établissent à 19 M€, en augmentation de 0,7 M€. Cette évolution est notamment due aux postes suivants :

- Les droits de stationnement sur la voie publique, à 2,3 M€, qui évoluent de +0,5 M€, correspondant pour +0,2 M€ aux redevances d'occupations des réseaux de fibre optique et pour +0,3 M€ à celles des réseaux de chaleur ;
- les redevances à caractère sportif, dont les recettes passent de 3,3 M€ à 3,6 M€ (+0,3 M€) suite à la réouverture de la piscine de HautePierre en année pleine ;
- les ventes matières dans le domaine de l'environnement (-0,1 M€).

## IMPOTS ET TAXES

Ce poste, qui passe de 312 M€ à 318,8 M€, en hausse de 2,2% (+6,8 M€), est composé :

- des contributions directes, à hauteur de 221,6 M€ (soit +5,9 M€ ou +2,7%), afin de se réajuster par rapport au réalisé 2018 et d'y appliquer la revalorisation forfaitaire ainsi que le dynamisme urbain des bases ;
- de la fiscalité reversée à hauteur de 27,8 M€ (soit -0,2 M€), qui comprend l'attribution de compensation reçue par l'Eurométropole émanant des communes qui en sont redevables (2,5 M€), le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) (24,3 M€) ainsi que les autres reversements de fiscalité (1 M€, soit -0,2 M€ de BP à BP) (cf chapitre « Fiscalité » *infra*) ;

- de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, au taux inchangé mais dont l'inscription au BP 2019 est revue à la hausse d'1 M€ (63,5 M€ au lieu de 62,5 M€) en raison du réalisé 2018 et de la revalorisation des bases ;
- de l'inscription de la taxe de séjour à hauteur de 5,6 M€ au lieu de 5,1 M€ en 2018, soit +0,5 M€, ceci pour se conformer au réalisé de l'exercice 2018 ;
- des autres taxes, dont le montant est en diminution de 0,4 M€ de BP à BP.

## DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Ce poste, qui comprend la DGF, les participations, et les allocations compensatrices, passe de 111,9 M€ à 109,2 M€, en baisse de 2,4% (-2,7 M€).

Le montant 2019 de la DGF devrait s'établir à 78,8 M€ (soit -2,8 M€ par rapport au BP 2018), pour reproduire le montant de la baisse constatée entre 2017 et 2018.

Les participations sont inscrites à hauteur de 4,2 M€ au BP 2019, en croissance de 0,2 M€ (soit +4,3%) par rapport au BP 2018, principalement lié au développement économique, en particulier les fonds européens.

Les attributions de péréquation et de compensation s'élèvent à 25,6 M€ en 2019, au lieu de 25,7 M€ au BP 2018, soit une réduction des recettes de 0,1 M€ de BP à BP (cf. chapitre « Fiscalité » *infra*), lié aux allocations compensatrices (pour la cotisation foncière aux entreprises, la taxe d'habitation et la taxe foncière), dont le montant s'élève en 2019 à 2,7 M€ au lieu de 2,8 M€ au BP 2018. A noter par ailleurs qu'au sein de ce poste, les dotations provenant du Département dans le cadre des transferts de compétences (voirie départementale, fonds solidarité logement, fonds d'aides aux Jeunes et prévention spécialisée) restent stables, à 11,2 M€.



## AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Ce poste enregistre une diminution de 3,6 M€, soit un montant de 11,9 M€ au BP 2019 au lieu de 15,5 M€ au BP 2018 (soit -22,9%), provenant pour

- -0,8 M€ des revenus des immeubles, notamment suite à l'arrêt du dispositif de facturation des lignes d'eau des piscines aux associations (- 0,7 M€),
- -1,1 M€ des redevances versées par les concessionnaires dont
  - -0,7 M€ sont imputables à la redevance R2 sur les concessions électriques, lié en particulier à la déduction dans son calcul d'une partie du montant de la taxe sur l'électricité (TCCFE) désormais perçue par la Ville de Strasbourg,
  - -0,2 M€ concernent la redevance de concession gaz suite à la révision

des tarifs entraînant une baisse du coefficient de rémunération ;

- -1,6 M€ des produits divers de gestion courante, lié principalement à la non reconduction en 2019 de l'acompte concernant la ZAC des poteries à Hautepierre (-1,8 M€).

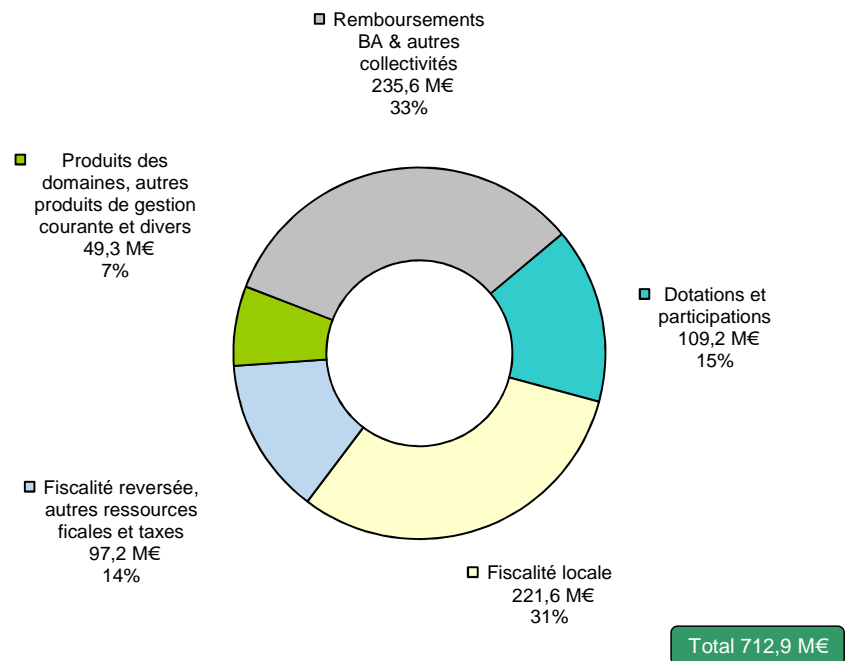
## PRODUITS SPECIFIQUES

Les produits exceptionnels depuis le BP 2018 des recettes dites « **spécifiques** », au sein desquelles il ne subsiste que la nature « 773 - titres annulés sur exercices antérieurs », dotée de 0,1 M€ en 2019.

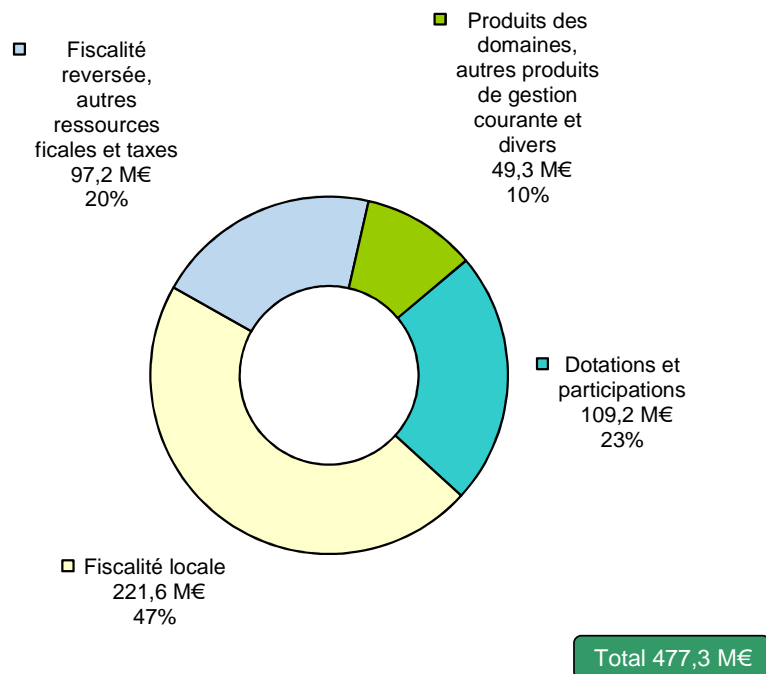
## ATTENUATION DE CHARGES

Ce poste est en forte diminution, à 1,7 M€ au lieu de 2,1 M€ (soit -18,7%), consécutif à la baisse du soutien et au recentrage des emplois aidés.

Le graphique ci-dessous retrace les recettes de fonctionnement par poste.



Le graphique ci-dessous retrace les recettes de fonctionnement par poste, hors remboursements.



## II – ZOOM SUR LA FISCALITE ET LES DOTATIONS

Composée de 33 communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'Eurométropole perçoit la fiscalité professionnelle, à savoir l'intégralité de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et 26,5% de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE). L'Eurométropole prélève également une partie des ressources fiscales auprès des ménages : taxe d'habitation et taxes foncières.

A ces recettes fiscales, s'ajoutent des mécanismes de garantie des ressources (GIR et DCRTP) instaurés lors de la suppression de la taxe professionnelle.

Pour l'exercice 2019, les produits attendus, en hausse de 5,9 M€ de BP à BP, sont les suivants :

Nature	En M€	Propositions 2019
<b>7311</b>	Total impôts locaux	
	Cotisation sur la valeur ajoutée - CVAE	50,0
	Cotisation foncière des entreprises - CFE	77,5
	Taxe d'habitation	77,2
	Taxe foncière sur les propriétés bâties	8,9
	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,1
	Taxe additionnelle au non bâti	0,8
	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux - IFER	1,8
	Taxe sur les surfaces commerciales - TASCOM*	5,3
	<b>TOTAL</b>	<b>221,6 M€</b>

\*La TASCOM fait l'objet d'un prélèvement en parallèle sur la DGF et ne fait pas partie du produit fiscal voté.

Il est à noter la poursuite du nouveau dégrèvement de taxe d'habitation, mis en place en 2018, à hauteur de 30% de la cotisation par les foyers fiscaux concernés. Ce dégrèvement continuera de s'appliquer en 2019 pour atteindre 65% d'exonération, puis 100% en 2020. Ce dispositif est compensé intégralement par l'Etat aux collectivités (communes et EPCI) sur la base du taux de taxe d'habitation 2017, soit 11,25% pour l'Eurométropole.

La dotation globale de fonctionnement, quant à elle, est saisie avec une baisse de 2,8 M€ par rapport au montant qui avait été estimé au BP 2018, pour tenir compte de l'effet potentiel de

l'abondement au profit des dotations de péréquation communales et de la réforme de la dotation d'intercommunalité, désormais concentrée en une seule enveloppe, sans distinction des différentes catégories d'EPCI.

Enfin, l'Eurométropole de Strasbourg est contributrice, depuis 2012, au fonds de péréquation communale et intercommunale (FPIC). La dépense de 1,1 M€ saisie au BP 2019 est stable par rapport au notifié de 2018. La contribution au FPIC génère une minoration du produit de la fiscalité locale de l'Eurométropole de Strasbourg.

## III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement est présenté en autorisations de programme (AP) et crédits annuels.

La procédure des AP est réservée aux seules opérations d'équipement qui présentent un caractère pluriannuel. Ces crédits pluriannuels sont votés par chapitre et par AP.

Les crédits annuels sont, eux, votés par chapitre budgétaire, à l'instar des crédits de fonctionnement. Il s'agit de crédits d'équipement récurrents ou de crédits financiers (dette, amortissement, écritures d'ordre...).

Qu'ils soient annuels ou pluriannuels, tous les crédits d'investissement sont codifiés par un numéro de programme.

Les AP peuvent être individualisées ou globalisées :

les AP individualisées correspondent aux grands projets de la collectivité qui nécessitent un affichage particulier. Elles sont relatives à une seule opération physique et perdurent jusqu'à l'achèvement du projet sans limitation de durée.

Les AP globalisées regroupent des opérations relatives à une même action (en identifiant un ensemble de chantiers cohérents) ou à la mise en œuvre d'une politique. Elles portent sur plusieurs opérations physiques dont le montant global est égal à la somme du coût des différentes opérations qui les composent.

Par ailleurs, le montant des AP est égal aux seuls programmes en cours, les programmes clôturés étant exclus du montant.

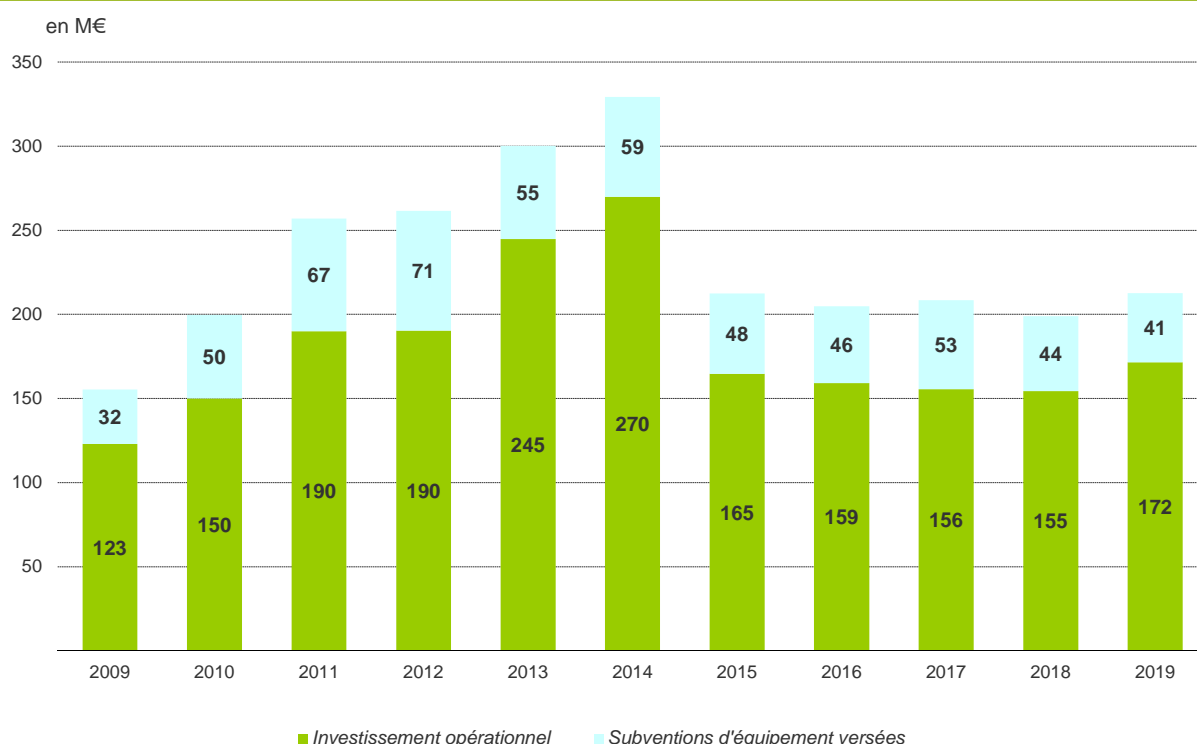
A noter que le retrait systématique des programmes clos porte sur les seules AP globalisées.

Les crédits d'investissement s'équilibrent en dépenses et en recettes à 311,7 M€ :

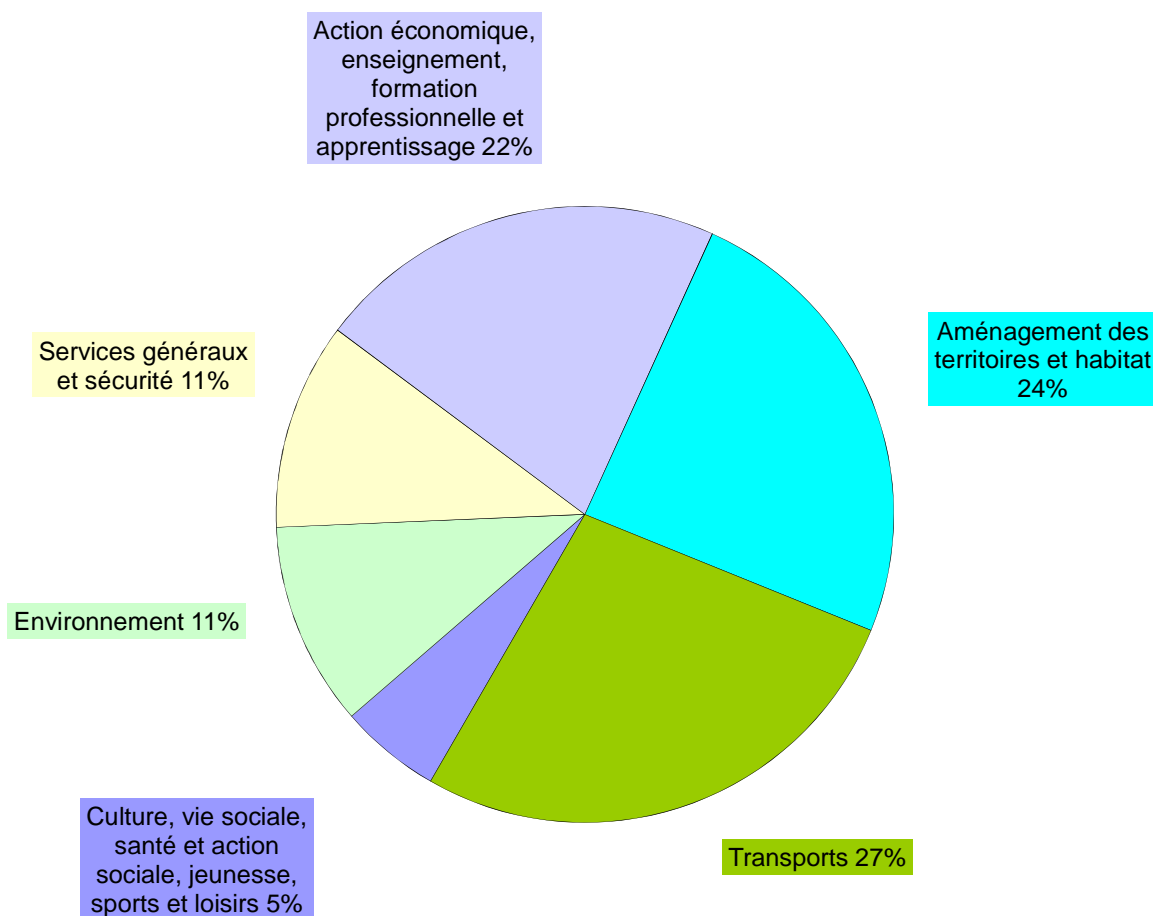
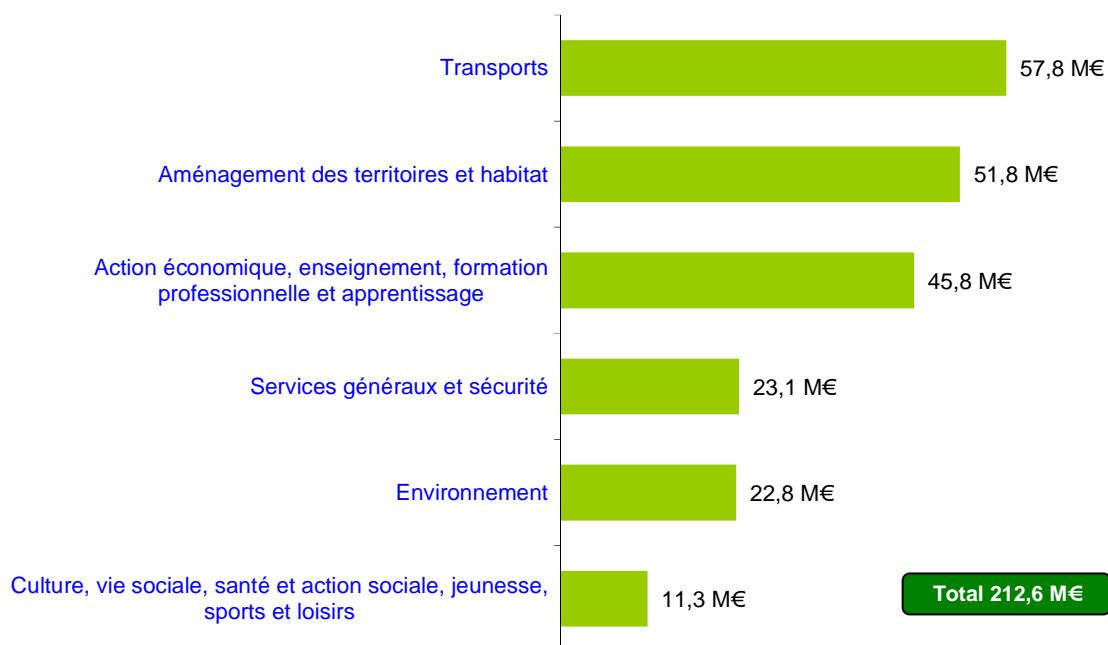
- investissement opérationnel .....	212,6 M€
dont crédit sur opérations d'équipement .....	171,5 M€
dont subventions d'investissement versées .....	41,1 M€
- programmes financiers .....	99,1 M€

Les programmes financiers recouvrent notamment le remboursement en capital des emprunts (52,6 M€), les subventions d'investissement transférées au compte de résultat (11,8 M€), le reversement aux communes d'une part de la taxe d'aménagement (5 M€), les avances équilibrées en dépenses et en recettes (24,4 M€) et les prêts et créances accordés (1,7 M€).

Evolution des dépenses d'investissement opérationnel inscrites au BP



## Répartition de dépenses d'équipement par domaine d'investissement



## Les secteurs des transports à 57,8 M€ 27 %

Ce secteur « des transports » recouvre une acception très large puisqu'il regroupe la voirie, le transport collectif (hors budget annexe), la circulation, la signalisation et les déplacements.

Le montant dédié à la partie **voirie**, à **34,2 M€** regroupe la voirie sur le territoire de l'Eurométropole, les grands projets et les opérations de rénovation urbaine, répartis de la façon suivante :

- **17,3 M€** pour les opérations de voirie dans les 33 communes de l'Eurométropole, dont 3,1 M€ concernent la réhabilitation des routes départementales ;
- **13,6 M€** à destination des grands projets, incluant notamment 6,8 M€ pour la rue du péage, 2 M€ pour la rocade sud, 0,9 M€ pour la requalification de l'A35, 0,8 M€ pour la VLIO, 0,7 M€ en faveur de l'aménagement et de la réduction de la nuisance sonore de l'A35, 0,7 M€ à destination de la RD263 – zone commerciale nord ou encore 0,6 M€ pour l'aménagement des abords du PAPS/PCPI ;
- **3,3 M€** pour la rénovation urbaine (1,5 M€ pour Cronembourg, 1,1 M€ pour la Meinau, 0,4 M€ pour Hautepierre et 0,3 M€ pour Lingolsheim).

S'agissant **du transport collectif**, on retrouve au budget principal, outre les dépenses de transports hors contrat de concession, les investissements effectués dans le cadre des extensions tramway et bus qui ont vocation à rester dans le patrimoine de la collectivité. Il s'agit des acquisitions foncières et des déviations de réseaux, payées directement par l'Eurométropole, ainsi que de la voirie et des ouvrages d'art, payés par la CTS dans le cadre des travaux d'extension. Ils font l'objet d'avances de trésorerie de la part de l'Eurométropole à la CTS, conformément à l'avenant 23 du contrat de concession.

Le **transport collectif** s'élève dans le budget principal à **17,8 M€** au BP 2019, et correspond aux éléments suivants :

- **8,6 M€** pour l'extension de tramway vers Koenigshoffen ;
- **2,9 M€** d'avances à la CTS pour l'extension du tramway vers Kehl, afin de payer les prestations intellectuelles liées aux ouvrages d'art réalisés ;
- **2,7 M€** pour l'extension de tramway vers la Robertsau ;
- **2,6 M€** pour les espaces publics et la multimodalité, dont 1,9 M€ pour les pôles d'échanges multimodaux et 0,7 M€ pour la rénovation du parvis de la gare SNCF de Strasbourg ;
- **0,6 M€ d'études** en faveur du transport, comprenant 0,2 M€ pour l'extension de tramway vers Schiltigheim, 0,2 M€ pour la liaison entre la gare et le Wacken et 0,2 M€ pour la 2<sup>ème</sup> phase du tramway à Koenigshoffen ;
- **0,5 M€** pour le bouclage sud BHNS gare Etoile.

Les dépenses de transports intégrées au budget annexe font l'objet d'une description détaillée dans la partie dédiée à ce budget annexe (*voir infra*).

**La circulation, la signalisation et les déplacements** s'élèvent à **5,8 M€** dont

- 3,4 M€ de crédits annuels pour le SIRAC, incluant 1,4 M€ de déviations de réseaux pour les prochaines extensions des transports en commun, 0,3 M€ pour le projet SMARTCITY et 0,1 M€ pour la vidéo verbalisation ;
- 1,3 M€ concernent les crédits annuels pour les voies publiques ;
- 1,1 M€ sont destinés aux déplacements, dont 0,5 M€ pour l'installation d'abris et d'arceaux à vélo et 0,2 M€ pour l'accompagnement des projets vélo.

Le poste aménagement des territoires et habitat à 51,8 M€ **24 %**

est composé de :

- **20,9 M€** d'aides au logement, réparties principalement entre la part de l'Eurométropole de Strasbourg (7 M€), celle de l'Etat (3,2 M€), celle concernant l'aide à l'habitat privé (6 M€), celle affectée aux espaces extérieurs des logements (3,6 M€) et celle liée à la rénovation urbaine (1,1 M€) ;
- **11,6 M€** d'aménagements urbains, notamment :
  - ❖ 2,4 M€ liés à la ZAC des Poteries,
  - ❖ 1,9 M€ inscrits pour les accompagnements voirie des opérations d'aménagement et des programmes immobiliers,
  - ❖ 1,7 M€ pour le projet urbain des Halles,
  - ❖ 1,2 M€ affectés à l'opération Zone E puissance 3,
  - ❖ 1 M€ destinés à la poursuite de l'aménagement du secteur bassin Austerlitz,
  - ❖ 0,6 M€ pour la poursuite de l'aménagement du Port du Rhin
  - ❖ 0,5 M€ inscrits pour le parc naturel urbain de la Bruche.
- **7 M€** d'acquisitions foncières et immobilières;
- **4,1 M€** pour le programme de rénovation urbaine, dont 2,7 M€ pour la recomposition du site de l'hôpital Lyautey ;
- **3,1 M€** pour les aménagements urbains et fonciers sur le secteur du Wacken ;
- **2 M€** pour la réfection et l'aménagement du patrimoine, notamment 0,5 M€ pour le réaménagement des locaux de l'immeuble Einstein et 0,4 M€ pour la relocalisation du district « rue Lauth »,
- **0,7 M€** d'études,
- **0,5 M€** pour l'aménagement et la création de lieux de stationnement pour les gens du voyage.

Le secteur de l'action économique, de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'apprentissage à 45,8 M€ **22 %**

Ce domaine comporte des crédits à hauteur de **45,8 M€** au BP 2019, dont les montants les plus importants concernent, pour :

- **16,5 M€**, le projet PAPS-PCPI ;
- **10,1 M€** le projet PEX-PMC-Wacken, au sein duquel 5,4 M€ sont prévus pour l'acquisition du PEX provisoire, 3,2 M€ sont inscrits pour la construction du PEX et 1,5 M€ sont affectés au solde de l'opération du palais de la musique et des congrès.
- **4,6 M€**, les écoles dans les ZAC, pour l'école Danube (4 M€) et Marcelle Cahn (0,6 M€);
- **3,4 M€** l'enseignement supérieur, dont 2 M€ pour le centre de formation en robotique chirurgicale et 1 M€ pour la restructuration des locaux de l'ISU ;
- **2,9 M€**, le plan campus ;
- **2,3 M€** la part 2019 affectée au nouveau contrat de plan Etat Région, qui couvre la période 2014 à 2020 ;
- **1,5 M€** la feuille de route digitale ;
- **1 M€** le projet de création de pépinière d'entreprises rue Fritz Kiener,
- **0,9 M€**, le contrat triennal 2018-2020,
- **0,8 M€**, l'équipement des pôles de compétitivité.

A ces inscriptions, il convient de rajouter **1,3 M€** de crédits annuels, notamment 0,4 M€ d'aides aux activités créatives, 0,4 M€ d'aides aux entreprises.

Le secteur Services généraux - Sécurité  
à 23,1 M€

11 %

Le secteur Services généraux – Sécurité est  
crédité de **23,1 M€** et comprend :

- **8,6 M€** de crédits pour l'informatique, dont 4,6 M€ sont destinés au schéma directeur des systèmes d'information, 3,3 M€ aux projets techniques et fonctionnels, et 0,3 M€ au projet d'optimisation des déchets ;
- **4,2 M€** pour le parc des véhicules et ateliers, dont 3,4 M€ d'acquisitions de véhicules et d'engins et 0,4 M€ pour de grosses réparations ;
- **3,4 M€** de crédits de travaux sur les bâtiments, dont 1,2 M€ pour la restructuration du site de la Fédération et les travaux au bâtiment A, 1,1 M€ pour le centre administratif, 0,9 M€ en faveur de la maintenance patrimoniale ;
- **3 M€** de crédits annuels, dont 1,2 M€ d'entretien pour le site Etoile, 0,4 M€ pour le développement de la base de données topographiques et 0,3 M€ pour les démolitions et indemnités d'éviction ;
- **1,6 M€** dans le domaine de la sécurité, dont 0,8 M€ pour la vidéosurveillance et 0,5 M€ pour le remplacement des bouches et des poteaux d'incendie ;
- **1,2 M€** pour l'extension des cimetières, dont 0,5 M€ pour celui de Fegersheim ;
- **0,8 M€** pour les fonds européens.

Le secteur de l'Environnement à 22,8 M€ 11 %

Sont notamment prévus au sein de cette  
thématique :

- **12,5 M€** pour l'usine d'incinération des ordures ménagères, répartis entre 8,8 M€ de travaux effectués par l'Eurométropole, 3,1 M€ de subvention au délégataire pour les travaux complémentaires sur la plateforme et 0,6 M€ de requalification des réseaux de vapeur et mises en conformité ;
- **2,4 M€** pour le projet d'optimisation des déchets ;
- **1,3 M€** pour le système de collecte enterré ;
- **1 M€** pour la mise en sécurité de l'ancienne décharge des tanneries ;
- **0,6 M€** pour le déploiement des toilettes automatiques ;
- **0,6 M€** pour l'extension des réseaux électriques.
- **0,5 M€** pour l'inventaire historique urbain ;
- **0,4 M€** en faveur des travaux de consolidation des cavités souterraines ;
- **0,4 M€** de remboursement des eaux pluviales dans le cadre des extensions de tramway ;
- **0,4 M€** pour des restaurations de cours d'eau sur le territoire de l'Eurométropole ;
- **0,3 M€** en faveur de la centrale biomasse – réseau de chaleur à l'Esplanade ;
- **0,3 M€** pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Il y a lieu d'ajouter, au sein de ce poste, **2,1 M€** de crédits annuels, dont 0,9 M€ d'acquisitions de bacs et de poubelles, 0,2 M€ pour l'achat de corbeilles publiques et 0,2 M€ d'études en matière d'énergie.



Le poste culture, vie sociale, santé et action sociale, jeunesse sports et loisirs à 11,3 M€  
5 %

---

Le domaine du sport, pour lequel **6,6 M€** sont inscrits en 2019, dont :

- **2,9 M€** pour les piscines et plans d'eau métropolitains, dont 1 M€ pour la deuxième phase des travaux de la piscine de Hautepierre, 0,9 M€ de travaux à la piscine du Wacken, 0,6 M€ de travaux pour la piscine de Schiltigheim et 0,5 M€ de crédits annuels.
- **1,6 M€** pour les constructions et rénovations de gymnases, notamment 1 M€ de fonds de concours annuel en direction des communes pour les travaux dans les gymnases devant leur être rétrocédés et 0,4 M€ de travaux dans les gymnases avant transfert ;

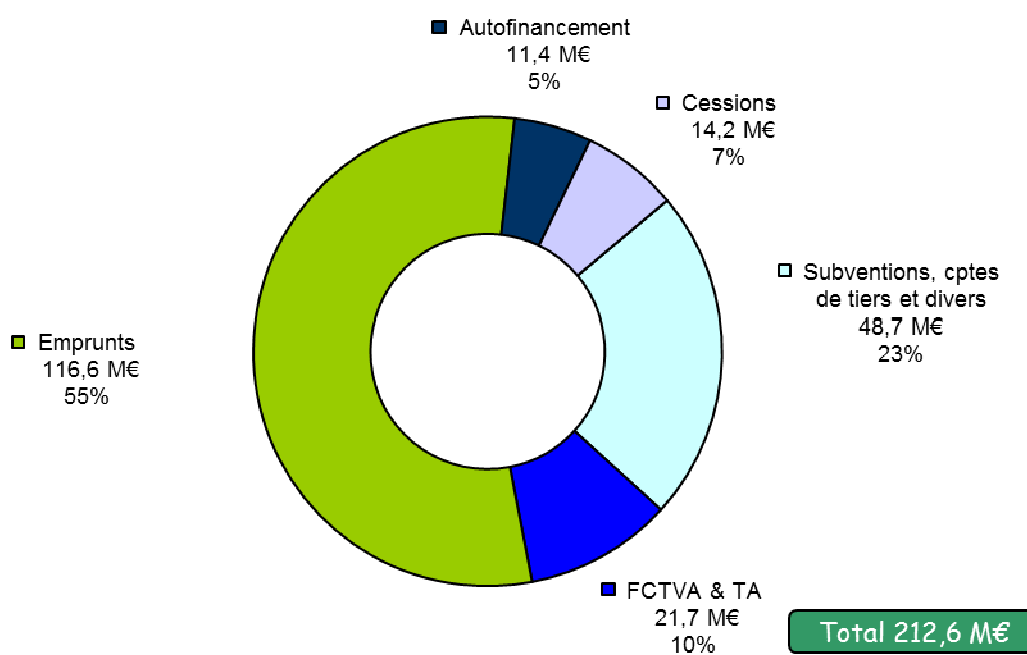
- **1,1 M€** de travaux au stade de la Meinau comprenant 0,5 M€ de travaux de mise en conformité, 0,5 M€ pour la restructuration du stade et 0,1 M€ de crédits annuels ;
- **0,3 M€** de travaux à la patinoire ;
- **0,3 M€** de travaux à l'aérodrome du Polygone.

Le secteur culturel, à **4,5 M€** comprend principalement l'inscription de 3 M€ pour le financement de la Médiathèque Nord à Schiltigheim, 0,8 M€ de fonds de soutien à la production audiovisuelle et 0,4 M€ de crédits annuels.

Le financement des dépenses d'équipement de la section d'investissement est assuré par :

- l'autofinancement net (11,4 M€),
- le produit prévisionnel des cessions d'immobilisations, à hauteur de 14,2 M€ en 2019,
- le produit des subventions perçues, les opérations pour le compte de tiers et la partie divers à 48,7 M€,
- les dotations : 13,7 M€ au titre du fonds de Compensation de la TVA et 8 M€ au titre de la taxe d'aménagement,
- une prévision d'emprunt permettant d'assurer l'équilibre (116,6 M€, basée au stade du BP sur une hypothèse de réalisation à 100% de l'investissement opérationnel combinée à une approche prudentielle des recettes).

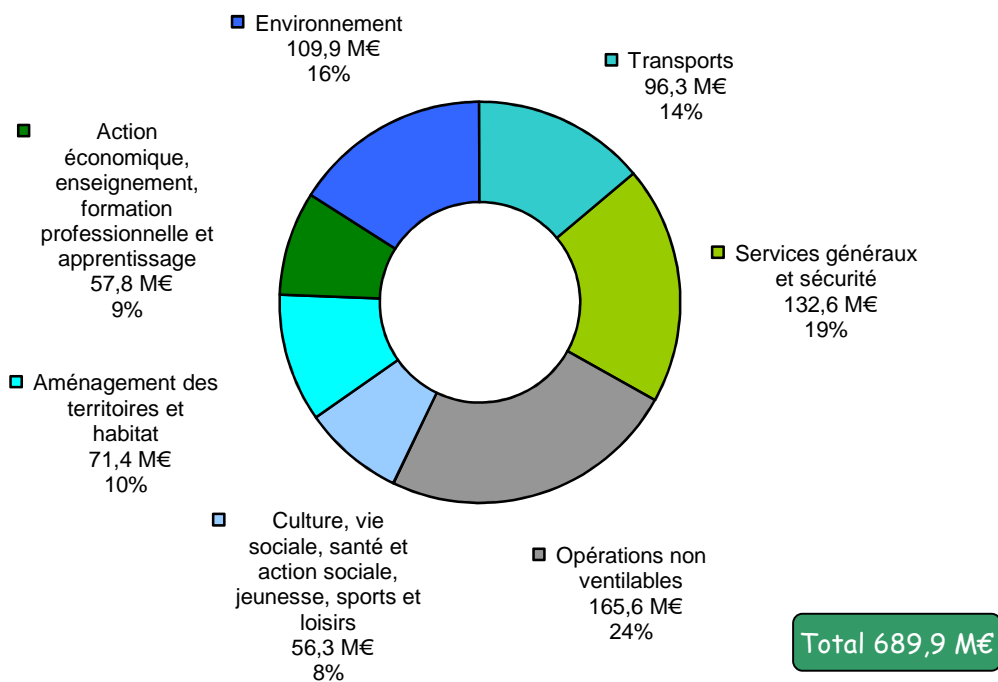
Le graphique ci-dessous représente le financement de l'investissement opérationnel :



Le tableau page suivante récapitule les crédits d'investissement ouverts en 2019 :

	Dépenses		Recettes	
	2018	2019	2018	2019
<b>Equipement opérationnel</b>				
20	11 388 676	10 806 387	19 020 000	21 700 000
21	62 385 314	53 879 248	32 917 595	36 223 417
23	70 798 839	87 590 644	17 109 286	12 827 883
204	44 390 859	41 055 892	815 600	389 325
			473 159	8 652 715
			4 131 000	5 222 549
			8 850	0
			1 026 295	947 000
			1 245 404	500 975
			7 900 000	7 300 000
			208 000	683 000
			12 542 925	14 215 000
			109 417 488	116 636 433
			301 419	159 320
			170 000	233 564
			14 159 862	11 988 721
45	9 985 600	19 224 285		
	<b>198 929 288</b>	<b>212 556 455</b>	<b>10 400 000</b>	<b>11 400 000</b>
			<b>198 929 288</b>	<b>212 556 455</b>
<b>Mouvement financier</b>				
139...	13 700 000	11 800 000		
13...		200 000		
1641	35 580 000	34 580 000	4 826 472	2 614 915
163	18 020 000	18 020 000		
165	30 000	40 000	4 000	40 000
26		0		
2....	27 063 712	24 364 571	27 063 712	24 364 571
27	1 477 000	1 711 000	1 186 528	7 724 059
020	0	0		
10	4 510 000	5 000 000		
	<b>100 370 712</b>	<b>99 143 545</b>	<b>67 300 000</b>	<b>64 400 000</b>
			<b>100 370 712</b>	<b>99 143 545</b>
	<b>299 300 000</b>	<b>311 700 000</b>	<b>299 300 000</b>	<b>311 700 000</b>
<b>Financement de la section d'investissement</b>				
021			77 700 000	75 800 000
			17 700 000	12 800 000
28			60 000 000	63 000 000

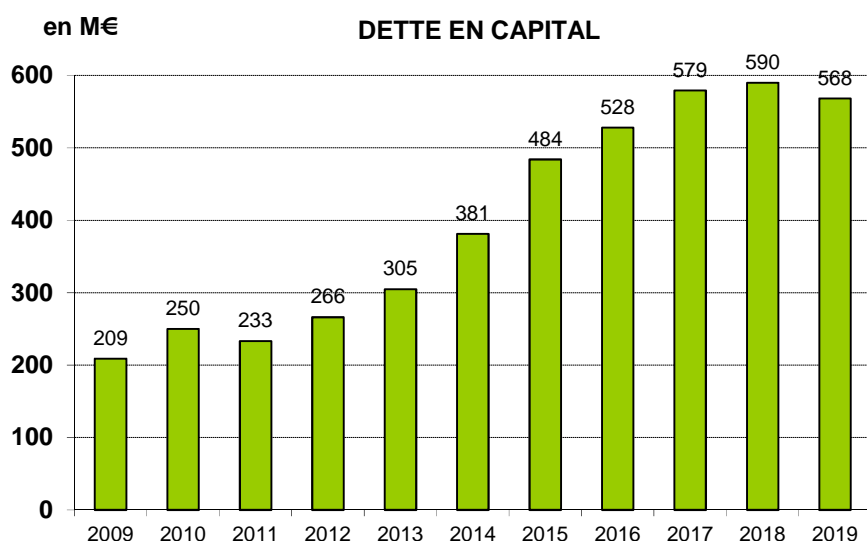
Le graphique ci-dessous détaille la ventilation des dépenses de fonctionnement (personnel compris) et des dépenses d'investissement opérationnels par thématique :



## IV LA DETTE

### A) LA DETTE AU BUDGET PRINCIPAL

L'endettement du budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg a baissé de **21,7 M€** entre le 1er janvier 2018 et le 1er janvier 2019, l'encours passant de 589,6 M€ à **567,9 M€**



Cette variation résulte de la conjugaison des mouvements suivants :

- en dépenses, l'amortissement contractuel à hauteur de **41,7 M€** remboursé aux organismes prêteurs,
- en recettes, la mobilisation de **20 M€** d'emprunts nouveaux souscrits fin novembre 2018 dans les conditions suivantes :
  - 10 M€ souscrits auprès du Crédit Agricole au taux d'intérêt égal à EURIBOR 3 mois + marge de 0,26%, soit un taux de 0,26% pour la première échéance, pour une durée de 15 ans,
  - 10 M€ souscrits auprès de l'Agence France Locale au taux d'intérêt égal à EURIBOR 3 mois + marge de 0,30%, soit un taux de 0,30% pour la première échéance, pour une durée de 15 ans,

Il faut préciser que ces 2 emprunts disposent d'une phase de mobilisation de 3 mois et qu'ils ne seront mobilisés, le cas échéant, qu'en toute fin d'exercice 2018, en fonction de la prévision du résultat réel et des réalisations des dépenses d'investissement.

La dette par habitant passe ainsi de 1 204 €/h au 1er janvier 2018 à 1 145 €/h au 1er janvier 2019.

Cette dette, y compris les instruments de couverture, est structurée comme suit :

- taux fixe sur toute la durée du prêt : 288,3 M€, soit 51,7% du total,
- taux fixe à barrière désactivante <sup>1</sup> : 16 M€, soit 2,8% du total,
- taux indexé Euribor <sup>2</sup> : 206,6 M€, soit 36,4% du total,
- taux inflation : 4,1 M€, soit 0,7% du total,
- taux livret A : 52,9 M€ soit 9,3% du total,

soit un encours de dette réparti à **46% de taux indexés et 54% de taux fixes.**

<sup>1</sup> taux à barrière désactivante : il s'agit d'un taux fixe bonifié, moins cher que le taux fixe classique, qui perd cet avantage dès lors que l'index EURIBOR franchit à la hausse un seuil (barre désactivante) prédéterminé par avance par l'emprunteur ; dès lors, s'applique le taux EURIBOR, et ce uniquement pendant la durée du dépassement du seuil.

<sup>2</sup> taux révisable EURIBOR : Euro Interbank Offered Rate: ce taux correspond à la moyenne arithmétique des taux monétaires pratiqués par un échantillon de 57 établissements de crédit européens sur les échéances de 1 à 12 mois. Il est publié chaque jour par la Fédération Bancaire Européenne.

Suite à la crise de 2008 et notamment au constat que des collectivités se sont retrouvées exposées à des risques élevés aux variations de taux ou de devises, a été signée, à l'initiative du gouvernement, une charte de bonne conduite (dite « Charte Gissler ») entre les banques et les associations d'élus.

Les établissements bancaires signataires de la Charte se sont engagés à ne plus fournir aux collectivités des produits les exposant à des risques de taux élevés et à communiquer les risques sur les produits proposés.

Les collectivités se sont engagées à communiquer davantage sur leur politique d'emprunts et de gestion de dette. Par ailleurs, elles se sont engagées à détailler leurs encours de dette selon la classification des risques suivante :

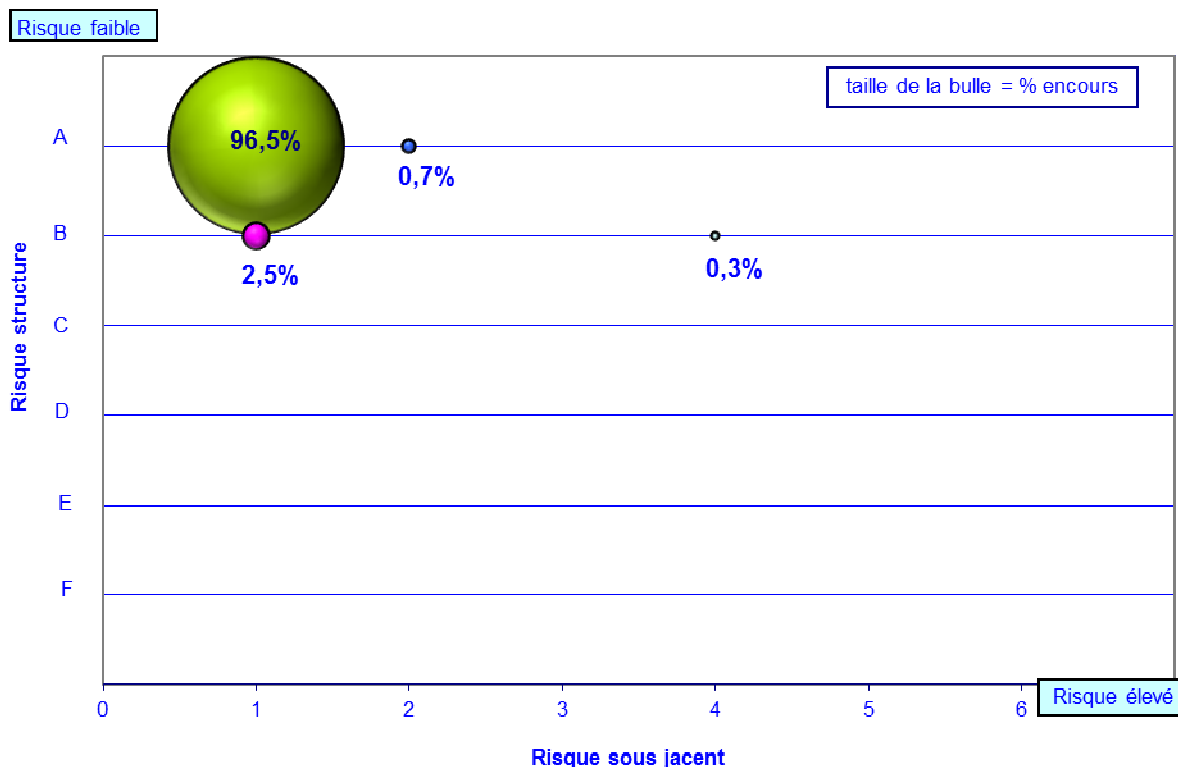
	Indices sous-jacents
1	Indices zone euro.
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices.
3	Ecart d'indice zone euro.
4	Indices zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice zone euro.
5	Ecart d'indices hors zone euro.
6	Autres indices.

	Structures
A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier.
C	Option d'échange (swaption).
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.
E	Multiplicateur jusqu'à 5.
F	Autres types de structures.

Cette classification distingue 2 risques :

- un risque sur les indices c'est-à-dire la référence sur laquelle est adossé l'emprunt. Les prêts sont classés selon le degré de risque allant de 1 à 6 où 1 représente le risque le plus faible,
- un risque sur la structure c'est-à-dire la construction du prêt. Les prêts sont aussi classés selon le degré de risque allant de A à F où A représente le risque le plus faible.

Le graphique suivant décrit la répartition de l'encours selon cette classification au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :



L'Eurométropole de Strasbourg dispose de :

- 53 contrats soit 96,5% de l'encours classés en risque A1 : dans cette catégorie figurent tous les prêts simples, indexés ou fixes,
- 1 contrat soit 0,7% de l'encours classé en risque A2 : il s'agit d'un prêt indexé sur l'inflation française,
- 3 contrats soit 2,5% de l'encours classés en risque B1 : cette catégorie regroupe tous les prêts à barrière désactivante sur de l'EURIBOR 3 ou 12 mois,
- 1 contrat soit 0,3% de l'encours classés en risque B4 : il s'agit d'un emprunt à barrière désactivante sur le LIBOR USD 12 mois<sup>3</sup>.

L'Eurométropole de Strasbourg n'a aucun emprunt dit "toxique" dans son portefeuille de dette. Elle bénéficie d'un **taux moyen de 1,89%** à ce jour, sachant que 89% de son encours a un taux inférieur à 4% et que 11% de son encours a un taux entre 4% et 5,21%.

<sup>3</sup> LIBOR USD 12 mois : London Interbank Offered Rate : il est un indicateur de taux proposés aux banques pour des emprunts en dollars sur le marché interbancaire de Londres. Il est publié chaque jour pour des périodes allant de 1 à 12 mois.

Les conditions de chacun des prêts souscrits par le budget principal sont détaillées dans le tableau suivant :

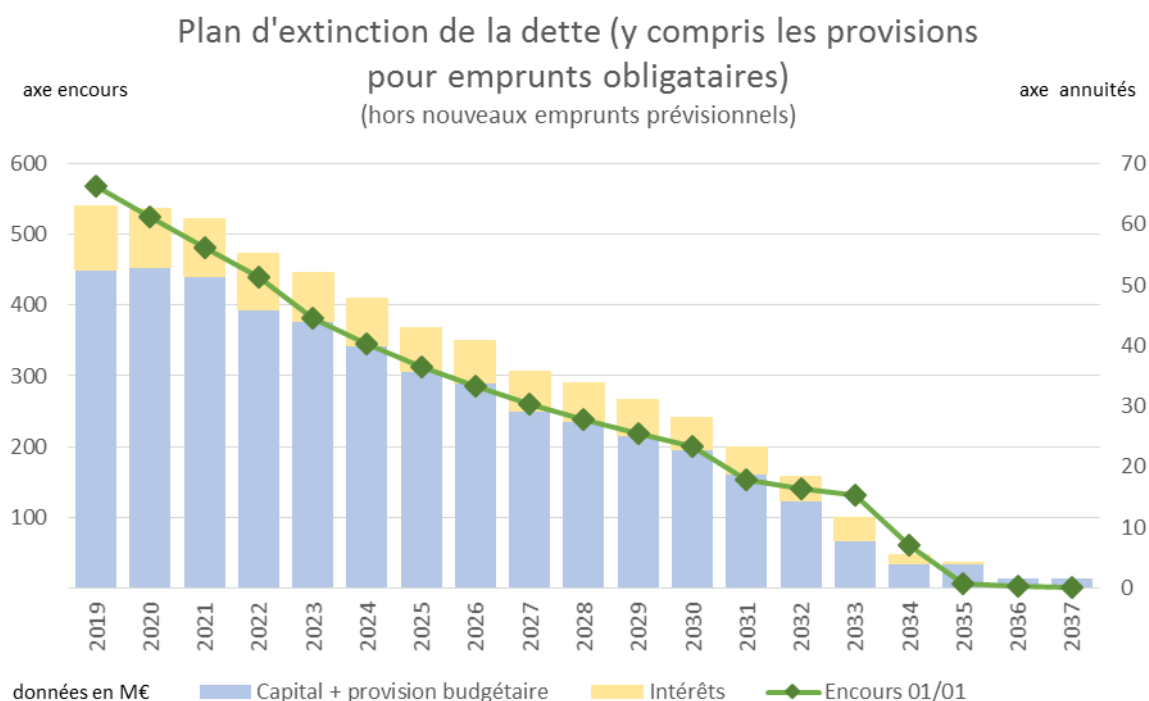
Etat de la dette de l'Eurométropole de Strasbourg par type de taux au 01/01/2019 - Budget principal

N°	Année	Prêteur	Durée	Type de taux	Marge (%)	Taux d'intérêt	Période	Risque change Risque Cliblier	Valorisation Market to market au 22/11/18	Capital	Encours au 01/01/2019	Intérêt	Amortissement	Annuité
3392	2007	C.D.C	15	INFLATION	1,98	3,08	S	A2	-387 476,49	12 875 000,00	4 126 511,10	144 003,59	1 021 783,92	1 165 787,51
3396	2013	C.D.C	15	LIVRET A	0,60	1,35	A	A1	-475 519,33	9 023 433,00	6 617 184,20	89 331,99	601 562,20	690 894,19
3397	2014	C.D.C	20	LIVRET A	1,00	1,75	A	A1	-3 600 394,04	33 300 000,00	28 305 000,00	495 337,50	1 665 000,00	2 160 337,50
3398	2014	C.D.C	20	LIVRET A	1,00	1,75	A	A1	-1 610 987,12	14 900 000,00	12 665 000,00	221 637,50	745 000,00	966 637,50
200	2011	BNP Paribas	15	EURIBOR 3M	0,74	0,422	T	A1	-125 519,15	10 000 000,00	4 999 999,90	20 882,50	666 666,68	687 549,18
3394	2011	C.D.C	15	LIVRET A	1,00	1,75	A	A1	-381 966,08	10 000 000,00	5 333 333,24	88 380,42	666 666,68	755 047,10
400	2013	Pfandbriefbank	15	EURIBOR 3M	1,26	0,941	T	A1	-1 230 172,49	30 000 000,00	20 000 000,00	190 882,46	2 000 000,00	2 190 882,46
401	2017	Pfandbriefbank	15	EURIBOR 3M	0,35	0,35	T	A1	-355 631,38	20 000 000,00	17 868 563,04	61 739,72	1 240 610,34	1 302 350,06
103	2018	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,72	0,72	T	A1	-376 015,32	10 000 000,00	8 666 666,67	61 416,67	666 666,68	728 083,35
108	2018	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,26	0,26	T	A1	-149 974,69	10 000 000,00	10 000 000,00	25 700,28	666 666,67	692 366,95
700	2016	Banque Postale (SFIL)	15	EURIBOR 12M	0,22	0,22	A	A1	-373 823,88	20 000 000,00	18 687 079,67	41 682,57	1 315 808,75	1 357 491,32
701	2017	Banque Postale (SFIL)	15	EURIBOR 3M	0,41	0,41	A	A1	-221 656,38	10 000 000,00	9 175 800,92	37 006,62	660 546,90	697 553,52
19004	2017	Société Générale	15	EURIBOR 3M	0,37	0,37	A	A1	-221 094,04	10 000 000,00	9 426 441,38	34 679,78	488 899,79	523 579,57
<b>TOTAL : Emprunts indexés</b>									<b>-9 510 230,39</b>	<b>200 098 433,00</b>	<b>155 871 580,12</b>	<b>1 512 681,60</b>	<b>12 405 878,61</b>	<b>13 918 560,21</b>
600	2015	Agence France Locale	15	EURIBOR 12M	0,76	0,76	A	A1	-1 273 503,40	30 000 000,00	24 000 000,00	184 933,33	2 000 000,00	2 184 933,33
601	2015	Agence France Locale	15	EURIBOR 3M	0,50	0,50	T	A1	-213 316,32	10 000 000,00	8 000 000,00	39 284,73	666 666,67	705 951,40
603	2016	Agence France Locale	15	EURIBOR 3M	0,46	0,46	T	A1	-453 084,41	20 000 000,00	17 333 333,36	78 502,40	1 333 333,32	1 411 835,72
604	2018	Agence France Locale	15	EURIBOR 3M	0,30	0,30	T	A1	-179 942,75	10 000 000,00	10 000 000,00	29 654,17	666 666,67	696 320,84
5000	2004	ABN AMRO	20	EURIBOR 12M	0,03	0,00	A	A1	-63 798,47	15 000 000,00	4 500 000,00	0,00	750 000,00	750 000,00
6000	2005	HSCB	20	EURIBOR 12M	0,03	0,00	A	A1	-55 101,61	20 000 000,00	7 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
6003	2007	HSCB	20	EURIBOR 12M	0,05	0,00	A	A1	-48 853,36	10 000 000,00	4 500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
6004	2008	HSCB	20	EURIBOR 12M	1,00	0,807	A	A1	-236 648,09	10 000 000,00	5 000 000,00	42 789,66	500 000,00	542 789,66
<b>TOTAL : Emprunts obligataires</b>									<b>-2 584 048,42</b>	<b>125 000 000,00</b>	<b>80 333 333,36</b>	<b>375 164,29</b>	<b>7 416 666,66</b>	<b>7 791 830,94</b>
101	2009	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,45	0,131	T	A1	-26 516,73	5 000 000,00	2 000 000,00	3 241,26	333 333,32	336 574,58
1088	2009	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	EURIBOR 1M	0,43	0,059	M	A1	-108 745,64	25 000 000,00	11 361 314,78	9 862,47	1 754 597,35	1 764 459,82
7005	2006	Crédit Foncier	15	EURIBOR 1M	0,0149	0,00	M	A1	1 879,19	7 500 000,00	1 249 999,82	0,00	500 000,04	500 000,04
7006	2006	Crédit Foncier	15	EURIBOR 1M	0,0149	0,00	M	A1	626,40	2 500 000,00	416 666,58	0,00	166 666,68	166 666,68
9104	2009	DEXIA Crédit local	15	EURIBOR 1M	0,49	0,121	M	A1	-53 427,73	10 000 000,00	4 334 462,56	5 933,06	680 287,49	686 220,55
48005	2008	Crédit Foncier	15	EURIBOR 1M	0,075	0,00	M	A1	3 455,66	10 000 000,00	3 055 555,30	0,00	666 666,72	666 666,72
1095	2011	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	EURIBOR 12M	0,89	0,52	A	A1	-82 588,95	10 000 000,00	4 999 999,95	24 700,00	666 666,68	691 366,68
<b>TOTAL : Emprunts multi-index</b>									<b>-265 327,80</b>	<b>70 000 000,00</b>	<b>27 417 998,99</b>	<b>43 736,79</b>	<b>4 768 218,28</b>	<b>4 811 955,07</b>
<b>TOTAL : Emprunts indexés</b>									<b>-12 359 606,62</b>	<b>395 098 433,00</b>	<b>263 622 912,47</b>	<b>1 931 582,67</b>	<b>24 590 763,55</b>	<b>26 522 346,22</b>
6002	2006	HSCB	20	5,5% sur EUR12M	0,00	3,25	A	B1	-1 086 414,68	20 000 000,00	8 000 000,00	262 888,89	1 000 000,00	1 262 888,89
9099	2004	SFIL CFFL (ex DEXIA)	17	7% sur LIBOR12M	0,00	3,79	A	B4	-172 365,17	7 793 894,29	2 044 836,85	78 575,70	648 639,77	727 215,47
9103	2008	SFIL CFFL (ex DEXIA)	13	6% sur EUR12M	0,00	4,20	A	B1	-112 821,46	9 049 983,10	2 623 639,46	111 723,31	832 240,90	943 964,21
100	2008	Crédit Agricole CIB	15	5,75% sur EUR12M	0,00	4,63	A	B1	-290 177,38	10 000 000,00	3 333 333,30	156 476,85	666 666,67	823 143,52
<b>TOTAL : Emprunts à taux fixe à barrière</b>									<b>-1 661 778,69</b>	<b>46 843 877,39</b>	<b>16 001 809,61</b>	<b>609 664,75</b>	<b>3 147 547,34</b>	<b>3 752 212,09</b>
201	2012	BNP Paribas	15	TAUX FIXE	0,00	4,95	T	A1	-545 182,38	4 000 000,00	2 619 243,62	124 978,62	254 401,62	379 380,24
300	2012	SAAR LB	15	TAUX FIXE	0,00	3,03	S	A1	-739 835,65	10 000 000,00	6 000 000,04	176 750,00	666 666,66	843 416,66
1087	2007	Caisse d'Epargne	15	TAUX FIXE	0,00	4,57	A	A1	-387 312,39	10 000 000,00	3 351 087,11	153 144,68	782 479,91	935 624,59
1089	2011	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	4,31	T	A1	-864 847,01	10 000 000,00	5 333 333,24	219 091,67	666 666,68	885 758,35
1090	2012	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	5,21	T	A1	-352 845,07	3 000 000,00	1 700 000,00	84 662,50	200 000,00	284 662,50
1092	2015	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	1,50	T	A1	-393 480,55	10 000 000,00	7 999 999,96	116 250,00	666 666,68	782 916,68
1093	2016	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	0,82	T	A1	-76 561,44	20 000 000,00	17 791 291,33	141 970,34	1 276 408,06	1 418 378,40
9101	2008	SFIL CFFL (ex DEXIA)	15	TAUX FIXE	0,00	4,46	A	A1	-435 177,68	10 000 000,00	3 333 333,30	148 666,67	666 666,67	815 333,34
9102	2009	DEXIA Crédit Local	15	TAUX FIXE	0,00	4,09	T	A1	-310 243,28	8 000 000,00	2 800 000,13	107 794,22	533 333,32	641 127,54
3393	2009	Caisse des Dépôts	15	TAUX FIXE	0,00	4,42	A	A1	-522 097,02	7 000 000,00	3 352 067,28	148 161,37	500 055,45	648 216,82
3395	2012	Caisse des Dépôts	15	TAUX FIXE	0,00	3,60	T	A1	-1 100 182,98	15 000 000,00	8 250 000,00	279 751,19	1 000 000,00	1 279 751,19
3399	2016	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A	A1	1 869 444,78	22 397 086,00	21 277 231,70	0,00	1 119 854,30	1 119 854,30
3400	2017	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A	A1	800 107,71	8 955 353,00	8 507 585,35	0,00	447 767,65	447 767,65
48004	2008	Crédit Foncier	15	TAUX FIXE	0,00	2,49	A	A1	-249 159,76	10 000 000,00	3 333 333,30	84 152,78	666 666,67	750 819,45
13011	2005	B.F.C.M.	15	TAUX FIXE	0,00	3,11	A	A1	-109 105,83	20 000 000,00	2 666 666,58	72 666,67	1 333 333,34	1 405 900,01
13012	2006	B.F.C.M.	15	TAUX FIXE	0,00	3,91	A	A1	-201 180,32	10 000 000,00	2 484 508,34	97 144,28	796 615,78	893 760,06
13013	2008	B.F.C.M.	15	TAUX FIXE	0,00	4,38	A	A1	-867 946,09	20 000 000,00	6 666 666,70	292 000,00	1 333 333,33	1 625 333,33
13014	2011	B.F.C.M.	15	TAUX FIXE	0,00	4,25	T	A1	-851 715,64	10 000 000,00	5 333 333,24	216 041,67	666 666,68	882 708,35
19003	2006	Société Générale	15	TAUX FIXE	0,00	3,485	M	A1	-128 109,24	10 000 000,00	2 437 049,48	69 961,57	784 363,87	854 225,44
<b>TOTAL : Emprunts à taux fixe simple</b>									<b>-5 465 439,84</b>	<b>218 352 439,00</b>	<b>115 236 730,70</b>	<b>2 532 988,23</b>	<b>14 361 946,67</b>	<b>16 894 934,90</b>
106	2017	Crédit Agricole CIB	7	TAUX FIXE	0,00	4,00	M	A1	-11 592,32	126 546,08	98 240,30	3 647,06	15 021,34	18 668,40
13019	2017	B.F.C.M.	10	TAUX FIXE	0,00	4,08	M	A1	-49 440,17	379 015,26	316 712,01	12 066,59	33 068,05	45 134,64
<b>TOTAL : Emprunts repris de la Communauté de Communes des Châteaux</b>									<b>-61 032,49</b>	<b>505 561,34</b>	<b>414 952,31</b>	<b>15 713,65</b>	<b>48 089,39</b>	<b>63 803,04</b>
202	2014	BNP Paribas (EMTN)	20	TAUX FIXE	0,00	2,81	A	A1	-11 478 489,90	50 000 000,00	50 000 000,00	1 405 000,00	0,00	1 405 000,00
500	2014	Natixis (EMTN)	16	TAUX FIXE	0,00	2,70	A	A1	-5 742 724,71	30 000 000,00	30 000 000,00	810 000,00	0,00	810 000,00
602	2015	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	1,38	A	A1	-340 505,02	10 000 000,00	8 000 000,00	108 425,84	666 666,67	775 092,51
6005	2012	HSCB	10	TAUX FIXE	0,00	4,30	A	A1	-2 755 433,07	19 700 000,00	19 700 000,00	847 100,00	0,00	847 100,00
6006	2013	HSCB (EMTN)	20	TAUX FIXE	0,00	3,50	A	A1	-20 841 559,65	65 000 000,00	65 000 000,00	2 275 000,00	0,00	2 275 000,00
<b>TOTAL : Emprunts obligataires</b>									<b>-41 158 712,36</b>	<b>174 700 000,00</b>	<b>172 700 000,00</b>	<b>5 445 525,84</b>	<b>666 666,67</b>	<b>6 112 192,51</b>
<b>TOTAL : Emprunts à taux fixe</b>									<b>-48 346 963,38</b>	<b>440 401 877,73</b>	<b>304 353 492,62</b>	<b>8 603 892,47</b>	<b>18 224 250,07</b>	<b>26 828 142,54</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>									<b>-60 706 570,00</b>	<b>835 500 310,73</b>	<b>567 976 405,09</b>	<b>10 535 475,14</b>	<b>42 815 013,61</b>	<b>53 350 488,76</b>



Tableau d'extinction de la dette :

Exercice	Encours 01/01	Annuité	Intérêts	Capital	Capital + provision budgétaire
2019	567 976 405,09	53 350 488,75	10 535 475,14	42 815 013,61	52 410 013,61
2020	525 161 391,49	53 060 038,44	9 888 894,60	43 171 143,83	52 766 143,83
2021	481 990 247,65	51 403 294,41	9 524 957,96	41 878 336,45	51 473 336,45
2022	440 111 911,21	67 351 904,94	9 394 871,21	57 957 033,73	45 882 033,73
2023	382 154 877,48	44 476 600,57	8 171 451,87	36 305 148,70	43 930 148,70
2024	345 849 728,78	40 079 279,18	7 722 351,71	32 356 927,47	39 981 927,47
2025	313 492 801,31	35 393 961,69	7 375 246,91	28 018 714,78	35 643 714,78
2026	285 474 086,53	33 179 304,43	6 918 344,11	26 260 960,32	33 885 960,32
2027	259 213 126,21	28 128 032,39	6 519 654,69	21 608 377,70	29 233 377,70
2028	237 604 748,51	26 102 729,40	6 138 387,80	19 964 341,60	27 589 341,60
2029	217 640 406,91	23 352 085,05	5 811 983,32	17 540 101,73	25 165 101,73
2030	200 100 305,18	52 473 781,00	5 459 167,37	47 014 613,63	22 764 613,63
2031	153 085 691,55	17 402 251,43	4 309 126,24	13 093 125,18	18 843 125,18
2032	139 992 566,37	12 659 757,77	4 068 634,49	8 591 123,28	14 341 123,28
2033	131 401 443,08	74 226 963,93	3 916 008,65	70 310 955,28	7 810 955,28
2034	61 090 487,80	55 539 271,95	1 561 650,00	53 977 621,95	3 977 621,95
2035	7 112 865,85	4 055 946,95	78 325,00	3 977 621,95	3 977 621,95
2036	3 135 243,90	1 567 621,95	0,00	1 567 621,95	1 567 621,95
2037	1 567 621,95	1 567 621,95	0,00	1 567 621,95	1 567 621,95



La gestion de la dette de l'Eurométropole de Strasbourg repose sur un recours à des établissements de crédit variés, une structuration diversifiée de la dette (produits standards, produits structurés – taux fixes, taux variables) pour atténuer l'exposition au risque de taux et la mobilisation de produits simples et visibles à long terme.

Pour l'année 2019, compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, l'Eurométropole aura recours, le cas échéant, à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

La collectivité poursuivra une politique de recours à l'emprunt visant à :

- limiter le volume global de la dette et des charges financières,

- limiter les risques liés à la qualité des emprunts contractés, en continuant à n'utiliser que des produits financiers simples et garantissant une visibilité de moyen terme d'évolution des taux.

Elle continuera aussi à diversifier son risque entre taux fixes et taux indexés comme elle l'a toujours fait et empruntera des prêts uniquement classés en A1 ou B1.

Les prévisions de charge de la dette pour 2019 s'établissent à :

- **52,6 M€** en section d'investissement pour l'amortissement du capital du budget principal, contre un montant de 53,6 M€ au BP 2018,
- **11,4 M€** en section de fonctionnement pour les charges financières, contre un montant de 12,1 M€ au BP 2018.

## B) LA DETTE DES BUDGETS ANNEXES

---

L'endettement du **budget annexe de l'eau** résulte de l'entrée en vigueur de l'Eurométropole de Strasbourg le 1<sup>er</sup> janvier 2015, ce qui a induit la reprise de 2 emprunts provenant de 2 syndicats des eaux, du fait de l'exercice de plein droit de la compétence de l'eau sur l'ensemble des communes membres de l'Eurométropole. L'un de ces prêts a été remboursé en juillet 2018.

A cela s'est rajouté en 2017, la reprise d'un prêt initialement contracté par un syndicat des eaux sur le territoire de la Communauté de Communes des Châteaux du fait, là aussi, de l'exercice de plein droit par l'Eurométropole de la compétence de l'eau.

L'endettement du **budget annexe de l'assainissement** provient de prêts souscrits auprès de l'Agence de l'eau à taux zéro et de de la fusion de la Communauté de Communes des Châteaux où 2 emprunts initialement contractés par celle-ci pour son budget annexe épuration, ont été transférés à l'Eurométropole.

La dette du **budget annexe zone d'aménagement immobilier (ZAI)** correspond à une avance de 25 M€ du budget principal lors de la création de budget annexe en 1999. Cette avance est remboursée au budget principal au fur et à mesure de la clôture des zones concernées. La Chambre régionale de comptes a demandé que cette communication, outre dans le budget principal, figure également dans l'état de la dette de la ZAI.

Les conditions de chacun des prêts souscrits par les budgets annexes sont détaillées dans le tableau suivant:

**Etat de la dette de l'Eurométropole de Strasbourg au 01/01/2019 - Budgets annexes**

N°	Année	Prêteur	Durée	Type taux	Taux d'intérêt	Période	Risque charge Gasler	Capital	Encours au 01/01/2019	Intérêt	Amortissement	Annuité
1091 1094	2015 2018	Caisse d'Epargne Caisse d'Epargne	19,5 18,5	TAUX FIXE TAUX FIXE	3,15 1,75	T T	A1 A1	387 100,00 70 801,71	308 700,00 63 147,47	9 492,53 1 079,96	19 600,00 3 827,12	29 092,53 4 907,08
<b>TOTAL : Emprunts du budget Eau</b>								<b>457 901,71</b>	<b>371 847,47</b>	<b>10 572,49</b>	<b>23 427,12</b>	<b>33 999,61</b>
13016	2017	Crédit Mutuel	10	TAUX FIXE	4,00	M	A1	568 522,83	475 293,35	18 099,91	49 602,05	67 701,96
13017	2017	Crédit Mutuel	10	TAUX FIXE	4,20	M	A1	118 009,13	100 225,40	4 028,61	9 466,95	13 495,56
12179	2010	Agence de l'eau	9	TAUX FIXE	0,00	A	A1	1 200 000,00	266 666,69	0,00	133 333,33	133 333,33
12184	2015	Agence de l'eau	9	TAUX FIXE	0,00	A	A1	3 000 000,00	420 000,00	0,00	420 000,00	420 000,00
12417	2017	Agence de l'eau	9	TAUX FIXE	0,00	A	A1	30 160,00	26 390,00	0,00	3 770,00	3 770,00
<b>TOTAL : Emprunts du budget Assainissement</b>								<b>4 916 691,96</b>	<b>1 288 575,44</b>	<b>22 128,52</b>	<b>616 172,33</b>	<b>638 300,85</b>
	1999	Avance B principal					A1	25 044 103,45	20 300 978,78	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL : Emprunts du budget Zone d'aménagement immobilier</b>								<b>25 044 103,45</b>	<b>20 300 978,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>								<b>30 418 697,12</b>	<b>21 961 401,69</b>	<b>32 701,01</b>	<b>639 599,45</b>	<b>672 300,46</b>

L'endettement global du budget consolidé de l'Eurométropole est :

	Capital	Encours au 01/01/2019	Intérêt	Amortissement	Annuité
Budget principal	835 500 310,73	567 976 405,09	10 535 475,14	42 815 013,61	53 350 488,76
Budget eau	457 901,71	371 847,47	10 572,49	23 427,12	33 999,61
Budget assainissement	4 916 691,96	1 288 575,44	22 128,52	616 172,33	638 300,85
Budget ZAI (avance budget principal)	25 044 103,45	20 300 978,78	0,00	0,00	0,00
<b>Budget consolidé</b>	<b>865 919 007,85</b>	<b>589 937 806,78</b>	<b>10 568 176,15</b>	<b>43 454 613,06</b>	<b>54 022 789,22</b>

Les prévisions de charge de la dette des budgets annexes pour 2019 s'établissent à :

	Budget de l'eau	Budget de l'assainissement
<b>Charges financières</b>	<b>24 000 €</b> (40 000 € au BP 2018)	<b>620 000 €</b> (978 000 € au BP 2018)
<b>Amortissement de la dette</b>	<b>11 000 €</b> (85 000 € au BP 2018)	<b>23 000 €</b> (26 000 € au BP 2017)

**L'Agence France Locale:**

L'Agence France Locale (AFL) a été créée par la loi du n°2013-672 du 26 juillet 2013 afin de permettre aux collectivités locales de se doter d'un outil de financement né de leurs volontés, piloté par elles et au service exclusif de leurs investissements.

L'AFL compte aujourd'hui **259 membres** dont 7 départements, 189 villes, 10 métropoles, 16 communautés d'agglomération, 25 communautés de communes, 1 région, 5 communautés urbaines, 2 collectivités d'Outre-mer, 4 établissements publics territoriaux.

L'Eurométropole est membre et actionnaire de l'Agence depuis le 28 novembre 2014.

L'Eurométropole continuera en 2019 à consulter l'AFL pour ses besoins d'emprunts, au même titre que l'ensemble des établissements bancaires habituels.

Plus de **2 milliards d'euros** ont été prêtés par l'Agence à ses membres depuis sa création, ce qui représente 15% de la dette des collectivités.

L'Agence France Locale est une structure toujours en phase de développement dont les fonds propres augmentent encore avec l'arrivée des nouveaux membres, dont l'activité ne cesse de croître et dont les résultats financiers se sont nettement améliorés pour devenir positifs au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018.

## C) LA DETTE GARANTIE

Outre sa dette propre, l'Eurométropole a contracté des engagements au bénéfice de tiers se traduisant par une dette garantie dont l'encours s'élève à **1 906 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2019** contre 1 820 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2018, correspondant à une annuité prévisionnelle de **103,3 M€** versée par les débiteurs en 2019.

L'essentiel de cet encours (environ 90%) provient des organismes de logement social bénéficiant de financement aidés par l'Etat.

Le principal bénéficiaire est CUS Habitat dont

l'encours de **502,7 M€** représente à lui seul près de 26% du total des garanties accordées.

Les autres garanties accordées le sont à des S.A d'HLM ou des Sociétés d'Economie Mixte, dont l'Eurométropole est membre.

Les conditions dans lesquelles l'Eurométropole a pu accorder ces garanties sont définies par des ratios prudentiels fixés par la loi Galland, dont le principal limite à 50% des recettes réelles de fonctionnement, le montant des annuités de la dette propre additionné aux annuités de la dette garantie.

Pour l'Eurométropole, ce ratio ressort à **9,85%** pour 2019 contre 9,54% en 2018.

Globalement, l'encours garanti est réparti entre 43 bénéficiaires, parmi lesquels cinq organismes représentant **65 %** du total garanti :

<b>CUS Habitat</b>	502,7 M€
<b>Habitation Moderne</b>	375,6 M€
<b>DOMIAL ESH</b>	139,1 M€
<b>C.T.S</b>	135,8 M€
<b>Habitat de l'III</b>	124,9 M€

Hormis les logeurs sociaux dont les emprunts peuvent être garantis à 100%, d'autres bénéficiaires ont une garantie plafonnée. Il s'agit notamment de :

- la CTS pour laquelle la garantie a été limitée à 50% du montant des emprunts contractés pour le tramway ou des bus, conformément à la règle de division des risques,

- la SPL Deux Rives ou SAMINS dont les emprunts ne sont garantis qu'à 80%, conformément à la règle du partage des risques pour les opérations d'aménagement.

Aucune garantie n'a été mise en jeu en 2018.

**Etat récapitulatif de la dette garantie par l'Eurométropole de Strasbourg  
du 01/01/2019 au 31/12/2019**

Organisme bénéficiaire	Montant de l'emprunt	Encours au 01/01/2019	Intérêt	Amortissement	Annuité
SAMINS	386 400,00	132 495,93	0,00	21 199,36	21 199,36
C.T.S (Bus)	6 000 000,00	4 515 225,00	105 820,02	509 455,00	615 275,02
C.T.S (Tram)	226 662 347,13	131 289 136,67	2 990 054,39	10 972 472,94	13 962 527,33
S.E.R.S	18 640 750,33	8 410 276,69	215 133,48	763 018,54	978 152,02
SEM LOCUSEM	523 250,00	352 081,13	8 056,90	37 714,11	45 771,01
SA CINEST	60 000,00	6 401,88	88,68	6 401,88	6 490,56
SA Le Cinématographe	60 500,00	6 459,06	90,02	6 459,06	6 549,08
GIP IRCAL	21 401 577,50	20 650 687,51	871 403,05	905 556,32	1 776 959,37
SPL Deux Rives	41 200 000,00	23 200 000,00	421 135,56	0,00	421 135,56
SEM Pôle Funéraire	425 000,00	324 259,56	4 972,32	41 228,76	46 201,08
Fondation Home Protestant	155 797,98	101 894,60	935,35	5 221,94	6 157,29
SA d'HLM I.C.F Nord Est	31 911 135,46	22 040 041,35	398 753,77	925 048,79	1 323 802,56
SEDES (ex SOCOLOPO)	41 132 157,60	28 252 661,91	415 712,82	1 416 361,75	1 832 074,57
Société Coopérative Habitat de l'III	136 110 628,32	124 931 910,68	1 415 153,98	3 387 237,40	4 802 391,38
SA d'HLM Logis-Est	39 159 094,56	23 178 793,55	311 250,92	1 456 335,57	1 767 586,49
SA d'HLM Le Nouveau Logis de l'Est	130 231 816,60	101 640 006,17	1 265 491,17	3 113 059,08	4 378 550,25
CDC Habitat (ex SNI)	4 485 510,20	1 489 262,44	33 429,42	237 094,42	270 523,84
ADOMA	13 290 817,99	10 006 114,60	70 079,00	523 398,46	593 477,46
SA d'HLM Batigère Nord-Est	126 564 214,36	111 925 789,97	1 827 856,47	2 586 299,09	4 414 155,56
SA d'HLM Immobilière 3F	92 097 802,67	70 493 429,95	1 077 105,67	2 367 410,71	3 444 516,38
Fondation Saint-Thomas	370 000,00	204 274,14	3 549,88	24 892,90	28 442,78
Pierres et Territoires de France	1 260 000,00	922 868,97	10 312,89	27 327,87	37 640,76
SCI Maison Universitaire Internationale	5 679 000,00	5 433 858,95	99 402,05	140 080,60	239 482,65
SAEML Habitation Moderne	459 801 053,72	375 636 066,32	6 101 075,61	12 852 367,17	18 953 442,78
Habitat Moderne de Reichstett	1 085 749,16	965 138,72	7 530,71	24 854,05	32 384,76
Asso de gestion des équipements sociaux	1 700 000,00	1 192 835,93	16 103,28	170 319,25	186 422,53
Résidences sociales de France	1 212 929,90	1 146 371,42	6 305,04	22 430,65	28 735,69
C.U.S Habitat	640 104 964,97	502 686 374,30	7 288 730,71	21 227 341,21	28 516 071,92
DOMIAL ESH	163 246 395,92	139 099 814,02	1 795 295,00	3 450 066,45	5 245 361,45
O.P.U.S 67	8 756 390,44	3 793 262,84	73 066,92	292 565,58	365 632,50
VILOGIA	16 554 277,00	15 245 896,46	279 677,30	307 194,73	586 872,03
SA d'HLM La Strasbourgeoise	42 977 977,28	23 043 079,39	416 187,13	1 808 968,89	2 225 156,02
Association Arts et Industries	10 600 000,00	8 221 652,21	163 776,93	292 277,55	456 054,48
SA d'HLM Emmaüs	601 804,05	263 466,24	4 083,73	24 333,69	28 417,42
SCCV Strasbourg Aristide Briand	1 207 000,00	185 726,04	1 026,36	185 726,04	186 752,40
Foyer Moderne de Schiltigheim	37 758 267,59	33 251 993,47	480 796,26	941 303,53	1 422 099,79
Association Amitel	5 151 817,00	4 299 049,45	37 207,35	112 300,18	149 507,53
Association Maison Bethlehem	2 309 000,00	1 225 643,53	34 370,26	121 267,14	155 637,40
Société Foncière Habitat et Humanisme	1 075 000,00	960 386,21	7 305,66	26 149,92	33 455,58
Fédération de charité CARITAS	1 090 000,00	650 491,80	6 781,28	56 141,07	62 922,35
Société Mulhousienne des Cités Ouvrières	52 339 226,00	46 340 138,73	686 386,05	1 116 969,85	1 803 355,90
NEOLIA	63 825 147,00	58 526 655,75	669 684,99	1 161 913,93	1 831 598,92
PROCVIS Habitat Alsace	900 000,00	232 222,39	2 801,49	6 928,95	9 730,44
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 450 104 800,73</b>	<b>1 906 474 195,93</b>	<b>29 623 979,87</b>	<b>73 674 694,38</b>	<b>103 298 674,25</b>

## V. BUDGET DES TRANSPORTS COLLECTIFS

### A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est en diminution de **2,3 M€** par rapport au BP 2018. Elle s'établit à **126,5 M€** contre **128,8 M€** au BP 2018.

BUDGET PRIMITIF -BUDGET DES TRANSPORTS COLLECTIFS - Exercice 2019			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
NATURE DES DEPENSES	Budget primitif 2018	Budget primitif 2019	
<b>1 Charges de gestion générale</b>	<b>1 943 814</b>	<b>2 812 275</b>	<b>44,68%</b>
> Remboursement au budget principal des charges de gestion	500 000	500 000	0,00%
> Catalogues et imprimés	297 798	100 000	-66,42%
> Honoraires et frais d'acte et contentieux	264 000	274 000	3,79%
> Autres	882 016	1 938 275	119,76%
<b>2 Charges de personnel</b>	<b>1 300 000</b>	<b>1 300 000</b>	<b>0,00%</b>
> Remboursement au budget principal des charges de personnel	1 300 000	1 300 000	0,00%
<b>3 Autres charges de gestion courante</b>	<b>120 406 186</b>	<b>117 775 260</b>	<b>-2,19%</b>
> Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	119 956 186	117 059 260	-2,41%
* Contribution forfaitaire à la CTS	117 240 000	115 090 000	-1,83%
* Autres subventions	2 705 986	1 969 260	-27,23%
> Autres charges de gestion courante	450 000	716 000	59,11%
<b>4 Charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>	<b>57 465</b>	
> Titres annulés sur exercices antérieurs	0	57 465	
<b>5 Atténuation de produits</b>	<b>1 000 000</b>	<b>405 000</b>	<b>-59,50%</b>
> Remboursement Versement transport	1 000 000	405 000	-59,50%
<b>6 Financement de la section d'investissement</b>	<b>3 750 000</b>	<b>4 150 000</b>	<b>10,67%</b>
> Amortissements	3 750 000	4 150 000	10,67%
<b>AUTOFINANCEMENT NET</b>	<b>3 750 000</b>	<b>4 150 000</b>	<b>10,67%</b>
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>128 800 000</b>	<b>126 500 000</b>	<b>-1,79%</b>

L'évolution des dépenses s'explique notamment par :

- la subvention d'exploitation versée à la CTS qui s'élèverait à 115,1 M€ au BP 2019 (-2,1 M€), découlant du contrat de performance signé entre l'Eurométropole et la CTS,

- le remboursement du versement transport, en baisse de -0,6 M€.

L'autofinancement augmente de 0,4 M€, à 4,2 M€ au BP 2019 contre 3,8 M€ au BP 2018, en raison de la hausse de la dotation aux amortissements.

BUDGET PRIMITIF -BUDGET DES TRANSPORTS COLLECTIFS - Exercice 2019			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
NATURE DES RECETTES	Budget primitif 2018	Budget primitif 2019	
<b>1 Impôts et taxes</b>	<b>102 600 000</b>	<b>102 800 000</b>	<b>0,19%</b>
> Versement transport	102 600 000	102 800 000	0,19%
<b>2 Dotations et participations</b>	<b>24 798 600</b>	<b>22 178 600</b>	<b>-10,57%</b>
> Dotation Générale de Décentralisation (Transport scolaire)	1 913 218	1 913 218	0,00%
> Participation du budget principal	21 400 000	18 750 000	-12,38%
> Participation de l'Etat	1 100 000	1 130 000	2,73%
> Participation de la Région	232 932	232 932	0,00%
> Participation du Département	152 450	152 450	0,00%
<b>3 Autres produits de gestion courante</b>	<b>2 700</b>	<b>76 600</b>	<b>2 737,04%</b>
> Redevances versées par les fermiers et les concessionnaires	2 700	0	-100,00%
> Produit marché TPMR		76 600	
<b>4 Produits exceptionnels</b>	<b>1 360 400</b>	<b>1 444 800</b>	<b>6,20%</b>
> Quote-part des subv. d'inv. transférées au compte de résultat	1 300 000	1 350 000	3,85%
> Mandats annulés	60 400	94 800	56,95%
<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>128 800 000</b>	<b>126 500 000</b>	<b>-1,79%</b>

Pour ce qui est des recettes de fonctionnement, le produit du versement transport est en hausse de 0,2 M€, à 102,8 M€.

La contribution du budget principal nécessaire à l'équilibre de la section de fonctionnement s'établit à 18,8 M€ au BP 2019, en baisse de 2,6 M€ par rapport au BP 2018.

## B) SECTION D'INVESTISSEMENT

La **section d'investissement** s'élève à 10,6 M€, dont 9,2 M€ de dépenses opérationnelles.

Les principales dépenses opérationnelles concernent :

- Les subventions d'équipement pour le renouvellement des bus et des tramways (3,9 M€),
- les subventions reversées à la CTS pour les nouvelles extensions du réseau de tramway pour 3,2 M€ dont 2,2 M€ pour l'extension vers la Robertsau, et 1 M€ pour Koenigshoffen,
- le schéma bus 2020 pour 1,4 M€.

Les **recettes d'investissement** se composent de subventions pour 4,1 M€ pour les extensions tramway, ainsi que de 4,2 M€ d'autofinancement.

Une prévision d'emprunt de 2,2 M€ assure l'équilibre de la section d'investissement.

## VI. BUDGET DE L'EAU

### A) SECTION D'EXPLOITATION

La **section d'exploitation** du budget annexe de l'eau s'équilibre à hauteur de 45,2 M€, en hausse de 9,4% par rapport au BP 2018, qui s'établissait à 41,3 M€.

BUDGET PRIMITIF -BUDGET DE L'EAU - Exercice 2019			
SECTION D'EXPLOITATION			
NATURE DES DEPENSES	Budget primitif 2018	Budget primitif 2019	%
<b>1 Charges de gestion générale</b>	<b>12 250 200</b>	<b>12 259 800</b>	<b>0,08%</b>
> Achats et variation de stocks	2 143 900	2 319 000	8,17%
<i>Energie</i>	927 500	928 500	0,11%
<i>Matériel</i>	862 000	937 500	8,76%
<i>Eau</i>	354 400	453 000	27,82%
> Autres charges et charges externes	4 465 200	4 299 700	-3,71%
<i>Entretien</i>	798 000	779 500	-2,32%
<i>Services extérieurs</i>	2 038 500	2 037 000	-0,07%
<i>Autres services extérieurs</i>	1 628 700	1 483 200	-8,93%
> Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	2 141 100	2 141 100	0,00%
Redevances versées aux agences (prélèvements d'eau)	2 072 000	2 072 000	0,00%
Autres taxes	69 100	69 100	0,00%
> Remboursement au budget principal des charges de gestion	3 500 000	3 500 000	0,00%
<b>2 Charges de personnel</b>	<b>8 500 000</b>	<b>8 600 000</b>	<b>1,18%</b>
> Remboursement au budget principal des charges de personnel	8 500 000	8 600 000	1,18%
<b>3 Autres charges de gestion courante</b>	<b>38 000</b>	<b>38 000</b>	<b>0,00%</b>
> Autres charges de gestion courante	38 000	38 000	0,00%
<b>4 Charges financières</b>	<b>39 400</b>	<b>11 000</b>	<b>-72,08%</b>
<b>5 Charges exceptionnelles</b>	<b>563 500</b>	<b>539 000</b>	<b>-4,35%</b>
> Titres annulés (sur exercices antérieurs)	410 000	410 000	0,00%
> Subventions exceptionnelles de fonctionnement	132 500	118 000	-10,94%
> Autres charges exceptionnelles	21 000	11 000	-47,62%
<b>6 Atténuation de produits</b>	<b>9 446 000</b>	<b>10 540 000</b>	<b>11,58%</b>
> Revers aux agences de l'eau - redevance pour poll. domestique	9 446 000	10 540 000	11,58%
<b>7 Dépenses imprévues</b>	<b>362 900</b>	<b>412 200</b>	<b>13,59%</b>
<b>8 Financement de la section d'investissement</b>	<b>10 100 000</b>	<b>12 800 000</b>	<b>26,73%</b>
> Amortissements	8 200 000	8 700 000	6,10%
> Virement à la section d'investissement	1 900 000	4 100 000	115,79%
9 Remboursement en capital des emprunts	85 000	24 000	-71,76%
<b>8 - 9 AUTOFINANCEMENT NET</b>	<b>10 015 000</b>	<b>12 776 000</b>	<b>27,57%</b>
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>41 300 000</b>	<b>45 200 000</b>	<b>9,44%</b>



Cette hausse s'explique essentiellement par :

- le reversement du produit de la redevance pour pollution domestique à l'agence de l'eau (+1,1 M€ en dépenses et en recettes),
- le financement de la section d'investissement (+2,7 M€) à 12,8 M€,
- le remboursement des frais de personnel au budget principal en hausse de 0,1 M€.

BUDGET PRIMITIF - BUDGET DE L'EAU - Exercice 2019			
SECTION D'EXPLOITATION			
NATURE DES RECETTES	Budget primitif 2018	Budget primitif 2019	%
<b>1 Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>40 482 400</b>	<b>44 103 600</b>	<b>8,95%</b>
> Ventes d'eau	37 201 400	40 822 600	9,73%
<i>Ventes d'eau aux abonnés</i>	27 755 400	30 282 600	9,11%
<i>Redevance pour pollution d'origine domestique</i>	9 446 000	10 540 000	11,58%
> Ventes de produits résiduels	20 000	20 000	0,00%
> Travaux	775 000	775 000	0,00%
<i>Travaux (branchements d'immeubles au réseau)</i>	750 000	750 000	0,00%
<i>Travaux (réparations diverses)</i>	25 000	25 000	0,00%
> Prestations de services	2 486 000	2 486 000	0,00%
<b>2 Production immobilisée</b>	<b>0</b>	<b>150 000</b>	
> Travaux en régie	0	150 000	
<b>3 Autres produits de gestion courante</b>	<b>53 700</b>	<b>32 500</b>	<b>-39,48%</b>
<b>4 Subventions d'exploitation</b>	<b>52 400</b>	<b>52 400</b>	<b>0,00%</b>
<b>5 Produits exceptionnels</b>	<b>711 500</b>	<b>861 500</b>	<b>21,08%</b>
> Quote-part des subv. d'inv. transférées au compte de résultat	700 000	850 000	21,43%
> Autres produits exceptionnels	11 500	11 500	0,00%
<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>41 300 000</b>	<b>45 200 000</b>	<b>9,44%</b>

Les recettes d'exploitation augmentent fortement, en raison du réajustement des assiettes de facturation, qui impacte le produit de la vente d'eau

(soit une inscription de +2,5 M€, à 30,3 M€ au BP 2019), ainsi que la redevance pour pollution domestique intégralement reversée.

## B) SECTION D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** proposées pour 2019 s'élèvent à 33,7 M€, dont 27,9 M€ de crédits d'équipement qui concernent :

- le schéma directeur d'alimentation en eau potable pour 9,8 M€,
- les travaux sur le réseau d'eau potable (7,8 M€),
- les travaux sur les ouvrages et les bâtiments d'exploitation (7,5M€)
- les travaux liés aux projets ANRU pour 0,8 M€.

Les recettes sont composées de 2,1 M€ de subventions versées par l'agence de l'eau pour le schéma directeur, et de 12,8 M€ d'autofinancement. L'équilibre est assuré par la prévision d'emprunt de 14,8 M€, qui pourra être revue à la baisse après la reprise des résultats de 2018.

## VII. BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

### A) SECTION D'EXPLOITATION

BUDGET PRIMITIF -BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT - Exercice 2019			
SECTION D'EXPLOITATION			
NATURE DES DEPENSES	Budget primitif 2018	Budget primitif 2019	%
<b>1 Charges de gestion générale</b>	<b>20 940 400</b>	<b>24 567 700</b>	<b>17,32%</b>
> Achats et variation de stocks	827 000	765 800	-7,40%
<i>Energie</i>	568 000	510 000	-10,21%
<i>Matériel</i>	259 000	255 800	-1,24%
> Autres charges et charges externes	17 114 400	21 082 900	23,19%
<i>Entretien</i>	745 700	780 700	4,69%
<i>Services extérieurs</i>	14 363 200	18 393 200	28,06%
<i>Autres services extérieurs</i>	2 005 500	1 909 000	-4,81%
> Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	299 000	19 000	-93,65%
> Remboursement au budget principal des charges de gestion	2 700 000	2 700 000	0,00%
<b>2 Charges de personnel</b>	<b>6 900 000</b>	<b>6 800 000</b>	<b>-1,45%</b>
> Remboursement au budget principal des charges de personnel	6 900 000	6 800 000	-1,45%
<b>3 Autres charges de gestion courante</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>	<b>0,00%</b>
> Autres charges de gestion courante	25 000	25 000	0,00%
<b>4 Charges exceptionnelles</b>	<b>1 357 000</b>	<b>850 000</b>	<b>-37,36%</b>
> Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	362 000	0	100,00%
> Titres annulés (sur exercice antérieur)	580 000	430 000	-25,86%
> Subventions exceptionnelles (aides déconnexion eaux pluviales)	355 000	410 000	15,49%
> Autres charges exceptionnelles	60 000	10 000	-83,33%
<b>5 Atténuation de produits</b>	<b>6 154 000</b>	<b>6 840 000</b>	<b>11,15%</b>
> Reversement aux agences de l'eau - redevance pour modernisation des réseaux	6 154 000	6 840 000	11,15%
<b>6 Dépenses imprévues</b>	<b>347 600</b>	<b>344 300</b>	<b>-0,95%</b>
<b>7 Financement de la section d'investissement</b>	<b>12 350 000</b>	<b>12 150 000</b>	<b>-1,62%</b>
> Amortissements	9 650 000	10 000 000	3,63%
> Virement à la section d'investissement	2 700 000	2 150 000	-20,37%
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>48 100 000</b>	<b>51 600 000</b>	<b>7,28%</b>

Les **dépenses d'exploitation** augmentent fortement de 3,5 M€, passant de 48,1 M€ en 2018 à 51,6 M€ en 2019.

Cette évolution s'explique notamment par

- l'augmentation de la redevance versée à l'exploitant de la station d'épuration (+4 M€), en contrepartie d'un niveau de service rendu plus élevé,
- le reversement à l'agence de l'eau de la redevance pour modernisation des réseaux augmente de 0,7 M€,
- le remboursement des frais de personnel au budget principal en baisse de -0,1 M€
- le financement de la section d'investissement (-0,2 M€),
- les taxes foncières en baisse de -0,3 M€,
- les charges exceptionnelles (-0,5 M€).

## BUDGET PRIMITIF - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT - Exercice 2019

### SECTION D'EXPLOITATION

NATURE DES RECETTES	Budget primitif 2018	Budget primitif 2019	%
<b>1 Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>45 610 669</b>	<b>48 952 000</b>	<b>7,33%</b>
> Travaux	1 711 000	1 601 000	-6,43%
<i>Travaux (branchements d'immeubles au réseau)</i>	1 150 000	1 200 000	4,35%
<i>Travaux (exécutés pour le compte de tiers)</i>	400 000	401 000	0,25%
> Prestations de services	43 899 669	47 351 000	7,86%
<i>Redevance d'assainissement collectif</i>	19 837 869	19 189 200	-3,27%
<i>Redevance d'épuration</i>	11 900 000	15 791 000	-99,99%
<i>Redevance pour modernisation des réseaux de collecte</i>	6 154 000	6 840 000	11,15%
<i>Redevance d'assainissement non collectif - contrôle des installations</i>	17 000	23 000	35,29%
<i>Contribution de l'EMS à l'évacuation des eaux pluviales</i>	3 400 000	3 400 000	0,00%
<i>Autres prestations de services (contrôle des rejets)</i>	30 000	50 000	66,67%
<i>Autres prestations de services (prime et surprime d'épuration)</i>	2 520 000	2 020 000	-19,84%
<i>Autres prestations de services (instruction des dossiers)</i>	32 600	37 800	15,95%
<b>2 Subventions d'exploitation</b>	<b>143 331</b>	<b>323 000</b>	<b>125,35%</b>
<b>3 Autres produits de gestion courante</b>	<b>31 000</b>	<b>10 000</b>	<b>-67,74%</b>
<b>4 Produits exceptionnels</b>	<b>2 315 000</b>	<b>2 315 000</b>	<b>0,00%</b>
> Quote-part des subv. d'inv. transférée au compte de résultat	2 300 000	2 300 000	0,00%
> Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 000	10 000	0,00%
> Autres produits exceptionnels	5 000	5 000	0,00%
<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>48 100 000</b>	<b>51 600 000</b>	<b>7,28%</b>

Les **recettes d'exploitation** sont en hausse (3,5M€) passant de 48,1 M€ au BP 2018 à 51,6 M€ en 2019.

Cette augmentation s'explique par :

- le réajustement des assiettes de facturation qui impacte le produit des redevances en forte hausse de 3,5 M€,

- les subventions d'exploitation qui augmentent de +0,2 M€,
- ainsi que la diminution des recettes liées aux travaux effectués sur le réseau (-0,1 M€).

## B) SECTION D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** s'établissent à 27,5 M€ au BP 2019, dont 22,7 M€ de crédits d'équipements qui concernent :

- le schéma directeur d'assainissement (10,7 M€),
- les travaux sur le réseau d'assainissement pour 6,7 M€,
- les projets ANRU (1,6 M€),
- les travaux dans les stations d'épuration (1,1 M€).

Les recettes d'investissement se composent principalement de 1,6 M€ de subventions pour le schéma directeur de l'assainissement, de 1,2 M€ de FCTVA, et d'un autofinancement de 12,2 M€.

La prévision d'emprunt de 9,6 M€ permet d'équilibrer la section d'investissement. Celle-ci pourra être revue à la baisse après la reprise des résultats de 2018.

## VIII. BUDGET DES ZONES D'AMENAGEMENT IMMOBILIER

Le budget des zones d'aménagement immobilier est établi selon la méthode de l'inventaire simplifié permanent. Le volume des dépenses et des recettes correspond en grande partie à des écritures techniques de gestion de stock.

**Pour la section de fonctionnement**, seules les ventes de terrain aménagés inscrites en recettes correspondent à des écritures réelles (soit 2,9 M€).

Elles concernent principalement :

- la zone d'Holtzheim-extension est (1,3 M€),
- la zone d'Entzheim Quadrant 4 (0,8 M€),
- la zone du Sury à Vendenheim (0,7 M€),
- la zone d'Eschau (0,1 M€).

**Pour la section d'investissement**, il convient de prendre uniquement en compte les crédits inscrits sur les autorisations de programmes qui sont de 3,1 M€ en 2019.

Les autres crédits inscrits correspondent à des écritures de gestion de stock.

Les principales dépenses d'investissements opérationnels sont relatives à l'achat des terrains, aux frais d'études, et aux travaux à réaliser notamment sur:

- la zone d'Eschau (0,7 M€),
- la zone d'Holtzheim Extension Est (0,6 M€),
- la zone de la Redoute à Niederhausbergen – Mundolsheim (0,6 M€),
- la zone de la Vigie 2 à Ostwald (0,4 M€),
- la zone d'Entzheim-extension Quadrant 2 (0,4 M€),
- la zone du Sury à Vendenheim (0,4 M€)

## IX. BUDGET DES ORDURES MENAGERES

### A) SECTION D'EXPLOITATION

BUDGET PRIMITIF -BUDGET DES ORDURES MENAGERES - Exercice 2019			
SECTION D'EXPLOITATION			
NATURE DES DEPENSES	Budget primitif 2018	Budget primitif 2019	%
<b>1 Charges de gestion générale</b>	<b>533 140</b>	<b>480 230</b>	<b>-9,92%</b>
> Achats et variation de stocks	910	1 310	43,96%
> Autres charges et charges externes	532 230	438 920	-10,02%
<i>Entretien</i>	500	6 000	1 100,00%
<i>Services extérieurs</i>	480 470	377 120	-21,51%
<i>Autres services extérieurs</i>	51 260	55 800	86,89%
> Remboursement au budget principal des charges de gestion		40 000	
<b>2 Charges de personnel</b>	<b>0</b>	<b>80 000</b>	
> Remboursement au budget principal des charges de personnel	0	80 000	
<b>3 Charges financières</b>	<b>0</b>	<b>1 000</b>	
<b>3 Dépenses imprévues</b>	<b>26 860</b>	<b>28 770</b>	<b>7,11%</b>
<b>4 Financement de la section d'investissement</b>	<b>140 000</b>	<b>160 000</b>	<b>14,29%</b>
> Amortissements	50 000	50 000	0,00%
> Virement à la section d'investissement	90 000	110 000	22,22%
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>700 000</b>	<b>750 000</b>	<b>7,14%</b>

La section d'exploitation en hausse de 50 K€ par rapport au BP 2018, s'équilibre à hauteur de 750 K€.

Cette évolution s'explique en dépenses notamment par l'inscription des remboursements des charges

de gestion et de personnel au budget principal pour 120K€, tandis que les frais de sous-traitance des déchetteries sont en diminution de -100K€.

L'autofinancement est en légère hausse et s'établit à 160 K€.

BUDGET PRIMITIF -BUDGET DES ORDURES MENAGERES - Exercice 2019			
SECTION D'EXPLOITATION			
NATURE DES RECETTES	Budget primitif 2018	Budget primitif 2019	%
<b>1 Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>690 000</b>	<b>725 000</b>	<b>5,07%</b>
> Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	645 000	680 000	5,43%
> Autres produits d'activités annexes	45 000	45 000	0,00%
<b>2 Produits exceptionnels</b>	<b>10 000</b>	<b>25 000</b>	<b>150,00%</b>
> Mandats annulés	0	15 000	
> Quote-part des subv. d'inv. transférées au compte de résultat	10 000	10 000	0,00%
<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>700 000</b>	<b>750 000</b>	<b>7,14%</b>

Concernant les recettes d'exploitation, le produit de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères est en légère hausse de +35 K€.

## B) SECTION D'INVESTISSEMENT

---

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 160 K€, en légère hausse par rapport au BP 2018.

Les dépenses concernent les travaux réalisés dans les déchetteries et les acquisitions de bacs, et sont intégralement couvertes en recettes par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation